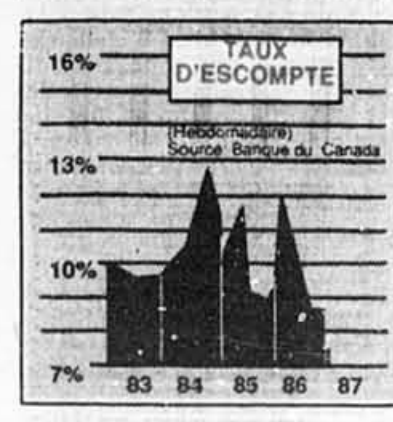


Aujourd'hui: Ensoleillé, très froid  
Vents du N.-O. de 30/50 km-h  
Minimum -22° Maximum -8°  
Demain: Ensoleillé, très froid  
DETAILS PAGE A2

**ARSENAULT TRANSPORT**  
Le Maître Déménageur  
Québec - Ontario  
376-5100

## Aujourd'hui



### E1 TAUX D'ESCOMPTE

La hausse du taux d'escompte de la Banque du Canada, relevé à 7,67 p. cent hier, après une chute à 7,49 p. cent, ne devrait entraîner aucune variation du loyer de l'argent.

### E1 MEMOTEC

Le ministre fédéral Harvey Andre décide d'ouvrir une enquête sur la brusque hausse des actions de Memotec Data peu avant l'achat par cette société de Teleglobe Canada.

### B1 PECHE

Ottawa avise les équipages des chalutiers français que s'ils continuent d'exéder les quotas qui leur sont alloués, leur droit d'accès aux ports canadiens leur sera retiré.

## Sommaire

Announcements classées D1 à D7, E3  
Arts et spectacles informations C1 à C7  
horaires B6, B7  
Bandes dessinées D4  
Décès, etc. D8  
Economie E1 à E6  
Editorial B2  
Etes-vous observateur? D1  
Feuilleton D3  
Horoscope D2  
Le monde C9  
Météo A2  
Mots croisés D6  
«Mot mystère» D5  
Quoi faire aujourd'hui B6  
Television C2  
Tribune libre B3

TABLOÏD SPORTS  
Mots croisés 14  
Rejean Tremblay 5  
Tom Lapointe 6

## La banlieue s'élève contre les dépenses de la CUM

FLORIAN BERNARD

Devant la hausse constante des coûts de la Communauté urbaine de Montréal et la progression des taxes imposées aux contribuables, les représentants de plusieurs villes de banlieue entendent demander au gouvernement du Québec d'imposer annuellement un plafonnement des dépenses du gouvernement supra-municipal, a-t-on appris hier.

Du même coup, les maires exigent une révision complète du système de taxation de la CUM et des méthodes d'évaluation.

À l'invitation du maire de Dolard-des-Ormeaux, M. Ed Janiszewski, les maires d'une quinzaine de villes, notamment Dorval, Pierrefonds, Senneville, Roxboro, Pointe-Claire, Baie-d'Urfé, Mont-Royal, Côte-Saint-Luc, Hampstead, Kirkland, ont souscrit à une déclaration commune demandant une révision de tout le système de répartition des dépenses. D'autres villes de la banlieue, telles Saint-Léonard et Verdun, partagent la même inquiétude quant aux coûts annuels de la CUM.

Les maires estiment que leurs villes doivent payer, chaque année, des sommes disproportionnées aux services reçus. Ils s'en prennent particulièrement à l'absence de tout contrôle rigoureux sur la progression des dépenses, que ce soit au niveau du transport

VOIR CUM EN A 2



Laurence (à gauche) et Micheline Lévesque attendant de passer en Cour hier à Rome

## Les deux soeurs Lévesque acquittées

«Insuffisance de preuves», conclut le tribunal de Rome

JOYCE NAPIER  
envoyée spéciale de La Presse  
ROME

Une victoire, même partielle, ça s'arrose au champagne! Aussi Micheline et Laurence Lévesque ont-elles levé le coude hier soir avec leurs deux avocats et quelques amis pour fêter leur liberté.

Après avoir passé 14 mois sous arrêt dans la capitale italienne, les deux soeurs ont en effet été libérées hier par la 8<sup>e</sup> Section du Tribunal de Rome, pour insuffisance de preuves.

Elles rentreront d'ici peu au Canada, une fois que les autorités italiennes leur auront remis leurs passeports. On saura aujourd'hui si le procureur de la République en appellera de ce ver-

dict d'acquiescement. Mais quelle que soit sa décision, la loi italienne permet aux deux femmes de rentrer au pays, après avoir signé quelques papiers. Il existe en effet un traité d'extradition entre le Canada et l'Italie.

Les deux Ionquiéroises, assises côte à côte au banc des accusés, n'ont pas bronché lorsque le président du tribunal, le juge Antonio Pelaggi, a ordonné qu'elles soient immédiatement remises en liberté. Ce n'est qu'après que les trois magistrats eurent quitté la salle d'audience bondée que, pleurant de soulagement, elles sont allées embrasser leur avocat romain, Me Francesco Saracca, et leur confesseur, le Père Armand Gagne. «On a toujours dit la vérité, et cela paye», a déclaré Micheline Lévesque à l'équipe de journalistes canadiens qui avaient suivi le procès, en ajoutant: «On a toujours dit la vérité, et cela paye».

VOIR LEVESQUE EN A 2

## Québec vend Madelipêche à deux groupes de Madelinots

Évaluée à \$7 millions, l'entreprise est cédée pour \$3 millions

GILBERT BRUNET  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Dix ans et \$48 millions plus tard, le gouvernement du Québec met fin à «l'aventure péquistique» des fonds publics consacrés aux pêcheries des Îles-de-la-Madeleine.

Pour un peu plus de \$3 millions, «l'État stimulateur, et non plus pourvoyeur» a vendu hier l'ensemble des biens de Madelipêche, évalués à \$7 millions aux livres du ministère des Finances.

Cette privatisation, annoncée par les ministres délégués aux Pêcheries, M. Robert Dutil, et à la Privatisation, M. Pierre Fortier, se fait au profit de deux groupes d'hommes d'affaires madelinots.

Le premier bloc, comprenant l'usine géante de transformation sise à Cap-aux-Meules, une flotte de huit navires et l'usine de farine de poisson d'Étang-du-Nord, va à un groupe dirigé par M. Paul Delaney, important souscripteur à la caisse électorale du Parti libéral.

Ce groupe hérite aussi de la gestion, avec option d'achat, d'une usine de crustacés (Havre-Aubert) dont personne n'a voulu se porter acquéreur depuis l'appel d'offres du 20 octobre dernier.

Le principal bloc de Madelipêche lui revient à \$2,6 millions,

VOIR MADELINOTS EN A 2



Une jeune Palestinienne affamée, sous les regards de sa mère et de sa grand-mère, mange du pain dans un petit camp de Beyrouth, Mar Elias, qui est contrôlé par la milice druze neutre du Parti socialiste.

## Amal pose d'autres conditions

AFP, UPI, AP et Reuter  
BEYROUTH

Le mouvement chiite Amal n'avait toujours pas autorisé hier le ravitaillement du camp palestinien de Bourj Barajneh, à Beyrouth, tandis que l'aviation israélienne bombardait des objectifs palestiniens au Liban-Sud, dans une zone où Amal convoite des positions.

La livraison de pain promise par Amal d'abord pour mercredi, puis reportée à hier, n'a pas eu lieu à Bourj Barajneh (au sud de la capitale libanaise) dont les 20 000 habitants sont encerclés depuis 107 jours par les miliciens chiites. Mercredi, deux camions de pain et de farine n'avaient pu y pénétrer, et selon des témoins, les miliciens chiites avaient répandu le chargement des camions sur le sol pour le rendre inconsommable.

Au moins 300 Palestiniennes ont manifesté hier à Beyrouth-Ouest contre le siège des camps et demandé à des chefs religieux musulmans de prendre la tête d'un cortège pour aller ravitailler en pain le camp de Bourj Barajneh.

Selon le directeur de l'Office des Nations-unies pour l'aide aux réfugiés de Palestine (UNWRA), les bombardements sur Bourj Barajneh ont

VOIR AMAL EN A 2

## Salute to Marcel!

REJEAN TREMBLAY  
QUÉBEC

Environ 100 000 personnes ont bravé un froid chibougamien pour assister hier soir au défilé des chars allégoriques de Rendez-Vous 87.

Selon le service de police de la Communauté urbaine de Québec, cette foule était surtout composée d'adultes, les enfants préférant rester à la maison à cause du froid.

Car il faisait froid. Très froid. Ce qui n'a pas empêché les gens de se masser le long du parcours de cinq kilomètres, qui partait de la Haute-Ville pour descendre dans le peuple, un peu plus bas.

Dans un luxueux salon du Hilton de Québec, une centaine de personnes ont pu suivre le défilé bien au chaud, en mangeant de copieux amuse-gueule et en dégustant un verre d'alcool.

Ils étaient à peu près tous là. Bill Wirtz et son jeune fils, qui s'extasiaient en voyant passer le char des Blackhawks de Chicago. Barry Schrimkaow, le co-propriétaire des Jets, celui qui, le premier, a appuyé et aidé Marcel Aubut à lancer Rendez-Vous 87. Paul Mooney, le président des Bruins de Boston, Keith Allen, le vice-président des Flyers de Philadelphie et tout un groupe des actionnaires de l'équipe, John Ziegler, élégant sans sa cravate jaune, Lou Nanne, Bob Puiford, Cliff Fletcher, la plupart accompagnés de leurs épouses.

Que l'on soit riche ou pauvre, l'égo des hommes demeure le même. Les moyens changent.

Il fallait entendre Keith Allen s'extasier en voyant passer le char des Bruins de Boston et se demander si celui des Flyers n'était pas trop demuni.

Et un autre propriétaire, toujours en voyant passer le char des Bruins, a lancé le persiflage que tous ces millionnaires pensaient: «On ne dirait jamais qu'ils sont aussi radins...»

Les hommes se sont vite désintéressés du défilé et se sont retrouvés en petits groupes pour discuter de choses importantes. De business!

Ces mêmes messieurs très sérieux s'étaient transformés en poètes le matin même. Lors d'un meeting des gouverneurs, Gil Stein, conseiller légal de la Ligue Nationale, a lu un poème au nom de tous les propriétaires d'équipe. Un poème intitulé: *Salute to Marcel*, dont je vous livre quelques extraits des quatre pages couvertes par l'écriture de Stein: *Il y a huit ans, il s'est joint à nous...*

*A l'époque, on ne pouvait se douter De l'impresario qui brûlait Dans le coeur de Marcel Aubut Comme des lions courant avec noblesse Avec des chacals dans leur foule Certains hommes sont nés pour le dépassement Et savent exactement ce que ça veut dire...*

Et ça continue pendant quatre pages. Bon, on retourne au défilé. Les Québécois qui se sont gelés sur les trottoirs ont pu voir défiler 27 chars... incluant celui du National de Québec, gagnant de la Coupe Stanley le 2 décembre dernier.

Certains chars ont vraiment arraché des cris d'admiration aux badauds.

VOIR MARCEL EN A 2  
SUITE DES INFORMATIONS EN B 4

**MEMOTEC**  
ACHÈTE TELEGLOBE

BEN MOI, J'AI ACHÈTÉ UN MONDASSE À MON P'TOU POUR LA ST-VALENTIN... ET C'EST ÉCRIT AINSI DANS LA PRESSE! ... VOILÀ!

Enrichissez votre REER  
Consultez votre conseiller!  
TRUST GÉNÉRAL

REER DÉPÔTS GARANTIS

9% 5 ans intérêt annuel ou composé  
8% 18 mois intérêt annuel

Taux sujets à confirmation

REER FONDS DE PLACEMENT

	3 ans*	5 ans**
Actions canadiennes	10,4%	11,7%
Obligations	17,0%	18,6%
Hypothèques	13,5%	15,2%

\* Rendement annuel composé du 31-12-83 au 31-12-86  
\*\* Rendement annuel composé du 31-12-81 au 31-12-86

1/2%\* sur toute nouvelle contribution d'un client dont le portefeuille REER au Trust Général vaut 25 000 \$ et plus ET sur tout transfert d'une autre institution de 15 000 \$ et plus

1/4%\* sur toute nouvelle contribution, sur tout renouvellement et sur tout transfert d'une autre institution

\*Taux spéciaux non cumulatifs. Termes de 30 jours à 5 ans.

CONSULTATIONS GRATUITES!

Succursales:  
Laval, Place du Carrefour: 682-3200  
Pointe-Claire, 995, boul. St-Jean: 694-5670  
Ville Mont-Royal, Centre Hockland: 341-1414  
Outremont, 1, Vincent d'Indy: 739-3265  
Mtl/Place Ville-Marie, Galerie des Boutiques: 861-8383  
Mtl/University, 1100, University: 871-7200  
Anjou, Place d'Anjou: 355-4780  
LaSalle/Carrefour Angers: 366-0730  
Rive-Sud, Place Portobello: 466-2500  
Hull, 120 Promenade du Portage: 771-3227

# L'acquittement de Laurence et Micheline Lévesque met tout le Saguenay en liesse

FRANÇOIS FOREST

La région du Saguenay se réjouissait hier de l'acquittement des sœurs Lévesque d'un procès qui, somme toute, aura mis la région sur la carte. Nombreuses sont les personnes qui ont exprimé leur contentement à la radio grâce à une « ligne ouverte ». Les médias régionaux en faisaient ce matin leurs manchettes avec les impressions de tout un chacun.

Le maire de Jonquière, Gilles Marceau, a résumé le sentiment populaire : « Quand une question de liberté est en jeu et que l'on gagne son point, il y a tout lieu de paivoiser. »

Cette magistrale déclaration n'a pas empêché la population locale de s'exprimer à sa manière par la radio, et elle se posait hier encore quelques questions :

- Qui est Sylvain Roy ?
- Pourquoi les braves enseignantes ont-elles été « piégées » pour transporter l'héroïne ?

La Gendarmerie royale du Canada entamera-t-elle des procédures contre les deux femmes à leur retour au pays ?

Comment pourront-elles acquiescer les frais de cour ?

**Sylvie Roy muette**

Entre-temps, dans son logement de Saint-Hubert, Sylvie Roy, la fille de Micheline Lévesque, se disait incapable de commenter pour l'instant le jugement. Par la voix de Me Lise Normandin, qui a représenté Sylvie dans cette affaire, la jeune fille, étudiante à l'École des Hautes Études commerciales, a préféré ne pas s'adresser aux journalistes « de peur de voir à nouveau sa photo publiée dans les médias ».

Me Normandin a cependant indiqué que Sylvie « était aux anges », qu'elle avait communiqué avec sa mère dans la journée, « qu'elle était bien sûr fatiguée, mais que cela ne l'avait pas empêchée de poursuivre ses études à l'université ». Jean, son frère, était également inaccessible, hier.

L'avocate estime qu'une fois les dernières procédures expédiées, Micheline et Laurence devraient pouvoir rentrer au pays d'ici la fin de la semaine prochaine.

Robert Roy, le tuteur de Jean, fils de Micheline, a par ailleurs déclaré à *La Presse* que la justice italienne avait « bien fait son boulot ». Professionnelle en orientation à la polyvalente où Micheline enseignait encore avant de se retrouver dans la situation que l'on connaît, Robert Roy a précisé qu'il ne peut « malheureusement modifier l'idée que les gens se font de Micheline et Laurence même si l'acquittement a été prononcé ». Jean Roy, 22 ans, a vécu une période particulièrement difficile, reconnaît son tuteur, mais il en est sorti grandi et il a « assumé ses responsabilités ».

**Un retour attendu**

Hier, à la polyvalente d'Arvida, le directeur, M. Yves Perron, a annoncé l'heureuse nouvelle à tous les étudiants par le biais du

système de communication audio de l'institution : « C'est un heureux dénouement. Je me souviens d'une dernière conversation avec Micheline, le 19 décembre dernier, au cours de laquelle elle disait qu'elle serait avec nous prochainement. L'important, peu importe les ragots qui ont pu circuler de la part de gens qui ne les connaissent pas, c'est qu'elles aient retrouvé leur liberté. Subside-t-il un doute ? Les gens qui les connaissent bien n'ont jamais douté de leur intégrité. Mais on ne peut empêcher les placotages. »

À leur retour, Micheline et Laurence seront accueillies avec sobriété. « Nous laisserons ces femmes se reposer, mais nul doute que Micheline, en reprenant son poste d'enseignante — qu'elle n'a d'ailleurs jamais perdu — saura faire profiter les étudiants de son expérience. »

**Un livre**  
Son expérience, d'ailleurs, sera

relatée dans un livre que les éditions JCL de Chicoutimi publieront deux semaines à peine après le retour de Micheline et Laurence. L'éditeur, M. Jean-Claude Larouche, a en effet confirmé que les sœurs Lévesque en avaient presque terminé l'ébauche. « Le plan est déjà composé, a-t-il expliqué à *La Presse*, et elles tiennent à écrire ce livre. Il faudra cependant faire vite, car un bouquin de cette nature n'est habituellement un succès de librairie que pendant 60 jours. »

Jonquière s'apprête donc dans les prochains jours à accueillir les désormais célèbres sœurs Lévesque. « Il est effectivement possible que nous les recevions à l'hôtel de ville, indique le maire Marceau. Une décision sera prise par le conseil lundi prochain. Ces femmes méritent d'être rencontrées. Oui, ajoute-t-il, la région a été mise en vedette, mais par des mots d'esprit taquins. Il ne faut pas oublier que certains les con-

damnaient avant même l'ouverture du procès. C'est une preuve de ténacité et d'intégrité que confirme l'acquittement. »

Obligé de composer, hier, avec une réception qu'il accordait au premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, ayant à l'œil aussi les négociations des travailleurs de l'aluminium avec l'Alcan, le maire a tenu à souligner l'importance que les médias du Québec ont joué dans cette célèbre affaire : « En général, personne n'a jugé avant terme, ce qui a préservé l'intégrité des personnes et la réputation de la région et confirmé l'importance d'une justice bien appliquée. »

De retour vraisemblablement la semaine prochaine, Micheline et Laurence devront non seulement s'attaquer à la rédaction de leur aventure, mais aussi s'habituer à être sollicitées pour des conférences. On parlait, hier, du tournage d'un film, d'une série de conférences...

## SUITE DE LA UNE

### LÉVESQUE

Les deux sœurs Lévesque acquittées

tant : « Je dois avouer que j'ai été surpris par cette décision. Je ne m'y attendais pas du tout. »

Il semble que cette opinion ait été partagée par Me Saracca, qui, la veille du procès, avait avoué qu'il se contenterait d'un acquittement pour insuffisance de preuves. Il tenterait, avait-il dit, de convaincre le tribunal que le rapport du juge d'instruction posait des questions sans y répondre et qu'on ne pouvait pas, à partir d'une si médiocre preuve, condamner deux femmes comme les sœurs Lévesque.

Dans la salle d'audience, l'avocat aux cheveux blancs avait plaidé avec verve et passion, élevant ou baissant le ton selon le moment. À la fin de sa plaidoirie de quarante minutes, il avait paru très las. Il avait passé près de trois mois à éplucher page après page l'instruction qui accablait ses clientes et y avait trouvé des incongruités. Il savait fort bien que le ministère public, représenté par un homme plus jeune et plus souple, ne ferait de lui qu'une bouchée s'il n'avait pas bien préparé sa cause.

Le procureur de la République, Me Luciano Infelisi, avait déclaré pour sa part qu'il n'était pas dupe, soulignant que Laurence n'était peut-être pas au courant des manigances de sa sœur cadette, mais qu'elle la protégeait néanmoins. Micheline, par contre, s'était laissée entraîner dans un réseau de trafic d'héroïne. Me Infelisi avait demandé avec emphase qu'on enferme Micheline Lévesque pendant six ans et qu'on lui impose par surcroît une amende de \$6 000.

Il aurait pu suggérer au tribunal une sentence de huit ans, mais le procureur s'est montré sensible aux circonstances atténuantes. En important l'héroïne, devenant ainsi une *mule*, Micheline Lévesque avait simplement tenté d'aider sa fille Sylvie Roy. « Il peut arriver à quelqu'un, sous l'impulsion de l'amour maternel, de faire certaines choses regrettables », a-t-il déclaré.

Pour Laurence, le ministère public avait suggéré qu'on soit plus clément, étant donné que l'aînée des deux sœurs ne semblait pas, d'après la preuve, avoir joué un rôle de premier plan dans le complot ourdi pour importer en Italie 110 000 doses de « mort blanche ». Il semble que Laurence soit demeurée dans l'ombre, a-t-il dit, et qu'elle n'ait été qu'un simple figurant dans cette affaire.

L'historique des sœurs Lévesque se résume ainsi, a déclaré Me Infelisi : Sylvie Roy, la fille de Micheline Lévesque, décide, après avoir reçu \$100 000 en héritage à la suite de la mort de son père,

d'offrir un voyage en Inde à sa mère. Elle lui achète deux valises rouges pour l'encourager à accepter.

Le 15 décembre 1985, veille du départ, Micheline, sa fille Sylvie, André Ghamine, un ami de Sylvie qui avait déjà purgé une peine de prison pour trafic d'héroïne, et une connaissance de Ghamine, un certain Jacques, se réunissent dans un restaurant du Vieux-Montréal pour parler de l'Inde et régler les derniers détails du voyage. Le lendemain, les sœurs Lévesque prennent l'avion pour New Delhi, où elles rencontreraient le mystérieux et fantomatique Sylvain Roy, qui, d'après Me Infelisi, n'a jamais existé.

M. Roy, avait déclaré Micheline Lévesque dans plusieurs dépositions, était un agent de voyage auquel sa sœur et elle avaient confié les valises rouges pour quelques jours, pendant qu'elles visitaient New Delhi.

Roy devait remettre les valises aux deux femmes à l'aéroport, avant qu'elles ne prennent l'avion pour Rome.

Les deux femmes, a fait remarquer le procureur, ont toujours dit qu'elles avaient été les premières surprises lorsque les douaniers romains avaient retrouvé la poudre blanche dans leurs valises. Mais, a-t-il souligné, on ne confie pas six kilos d'héroïne à des porteurs sans les en aviser. De plus, on ne demande pas à des personnes possédant un casier judiciaire chargé de transporter des stupéfiants. Ce sont la plupart du temps des gens au-dessus de tout soupçon à qui on a recours pour ce genre d'activité.

« J'estime que Micheline Roy a sciemment importé les stupéfiants. On ne sait pas pourquoi elle parle de ce Sylvain Roy, que même la Gendarmerie royale du Canada n'a pu retracer. On ne sait pas pourquoi elle lui a confié ses valises. Et on ne sait pas non plus pourquoi elle n'a pas dit immédiatement au juge d'instruction qu'elle avait rencontré Ghamine la veille de son départ. Faut-il croire que cette femme cultivée soit naïve au point d'en être stupide ? » a-t-il demandé en levant les bras au ciel.

La défense, en revanche, a soutenu que ses clientes n'étaient aucunement des trafiquantes, puisqu'elles ignoraient tout de la valeur de la marchandise qu'elles avaient transportée à leur insu.

De plus, les sœurs Lévesque, qui étaient sous arrêt domiciliaire, auraient pu prendre le large n'importe quand avant que les autorités italiennes ne confisquent leurs passeports. « À côté de l'appartement que leur louaient les Pères Trinitaires, il y a un arrêt d'autobus : elles auraient pu prendre un car pour Paris, ce qui ne leur aurait coûté que 80 000 litres chacune. Mais elles m'ont dit : « Maître, nous voulons rentrer chez nous la tête haute. »

Laurence Lévesque a déclaré que ce séjour romain leur avait coûté \$100 000 en perte de salaire pour Micheline, une enseignante, ainsi qu'en honoraires d'avocats, en dépenses personnelles et en loyer aux Pères Trinitaires.

« Il y a, dans cette histoire, un vrai coupable qui n'a pas été arrêté », a conclu Micheline Lévesque. « Sylvain Roy est le seul personnage qui ait pu mettre la drogue dans ma valise. Ma fille Sylvie ne l'a jamais vu ni rencontré. »

Quant à Me Claude F. Archambault, l'avocat montrealais des sœurs Lévesque, il a noté qu'il aurait aimé attendre ses clientes pour rentrer à Montréal en leur compagnie, afin d'être accueilli à l'aéroport par les caméras de télévision et la presse. Il en sera quitte pour une arrivée plus discrète.

### CUM

La banlieue s'élève contre les dépenses de la CUM

en commun, de la sécurité publique ou des autres services.

Chef de file de la contestation, le maire de Dollard-des-Ormeaux s'est fait l'artisan d'une résolution qui demande au gouvernement d'imposer un plafond annuel aux dépenses de la CUM. Soulignant que cette année encore, la quote-part de sa ville aux dépenses de la CUM a progressé de 14 p. cent, M. Janiszewski a déclaré à *La Presse*, hier, qu'il va falloir plafonner les dépenses, quitte à sabrer la fonction publique et les services. « Les citoyens ne peuvent plus payer davantage », a-t-il dit. « A cause du système actuel d'évaluation, les personnes retraitées ou les familles à revenu modeste doivent vendre leur propriété. Depuis cinq ans, les taxes de ces contribuables ont sans cesse dépassé l'indice du coût de la vie. Il y a là une situation anormale que les élus devront corriger, même si ça exige les grands moyens », a précisé M. Janiszewski.

Le maire de Dollard-des-Ormeaux a ajouté que les maires de banlieue ont été intégrés dans une sorte de « Old Boy's Club » en occupant divers postes à l'exécutif et dans les commissions permanentes. « Nous nous sommes laissés endormir et nous avons peut-être manqué de vigilance dans le contrôle de la progression des dépenses au cours des dernières années. La CUM, c'est nous. Il ne sert à rien de blâmer les autres face à ce qui nous arrive. Il va falloir à l'avenir démontrer une véritable volonté politique de freiner les dépenses de la CUM. »

Cette année, la CUM dépensera \$777,3 millions, comparativement à \$719,9 millions l'an dernier. C'est une hausse de \$57,4 millions. Cette croissance budgétaire représente 8 p. cent, presque deux fois celle de l'indice du coût de la vie. Pour les maires de banlieue, une telle croissance est inacceptable. « Seul un plafonnement obligatoire des dépenses évitera, à l'avenir, des hausses qui doublent celles de l'indice du coût de la vie », a déclaré le maire de Dollard-des-Ormeaux.

Le service de la dette de la CUM nécessitera, cette année, une dépense de \$272,6 millions, comparativement à \$246 millions l'an dernier. C'est une augmentation de près de \$27 millions en une seule année, c'est-à-dire plus de 10 p. cent. « Les perspectives sont encore pires pour l'an prochain, a soutenu M. Janiszewski. Il va falloir avoir le courage d'établir certains chantiers et de freiner nos emprunts à long terme. Les gouvernements d'Ottawa et de Québec le font. Pourquoi pas nous ? »

Les lourdes contributions fiscales qui frappent les citoyens de banlieue touchent également ceux de Montréal. Plusieurs propriétaires de la métropole recevront, au cours des prochains jours, des factures qui seront majorées de 10 à 20 p. cent par rapport à l'an dernier. « Cette lutte n'est pas seulement celle de la

banlieue, c'est également celle de nos collègues de Montréal. Tous les élus de la CUM doivent unir leurs efforts pour corriger la situation », a conclu M. Janiszewski.

### MADÉLINOTS

Québec vend Madépêche à deux groupes de Madelinots

dont \$1 million comptant, le solde et les emprunts antérieurs faisant l'objet d'une entente avantageuse entre Québec et le groupe Delaney.

Un deuxième groupe, Hubert Multi-Pêches, devient propriétaire de l'usine de crustacés de Grande-Entrée. Moyennant \$475 000, dont \$175 000 comptant, cet autre groupe de dix investisseurs madelinots réalise une bonne affaire : le solde de \$300 000 sera remboursable en dix ans, avec intérêt au taux préférentiel.

En lançant l'appel d'offres, M. Fortier avait prévenu : « Nous ne privatisons pas Madépêche pour remplir les coffres du gouvernement mais pour restructurer le pivot de l'économie des îles ». M. Dutil ajoutait que les deux principaux objectifs poursuivis étaient le maintien du millier d'emplois existants et la production des « quotas » de prises du Québec par rapport aux pêcheurs des Maritimes et d'autres pays.

Hier, les deux ministres insistaient : « Tous les emplois productifs seront maintenus par les nouveaux propriétaires, et les quotas seront protégés. »

Depuis 1977, aux lendemains de l'abandon des affaires par Gorton (General Mills Canada), Madépêche a eu une existence mouvementée. L'Etat, sous l'impulsion de l'ex-ministre de l'Agriculture et des Pêcheries, M. Jean Garon, est passé d'actionnaire minoritaire, derrière la coopérative Pêcheurs Unis, à unique propriétaire quand la coop a déclaré faillite.

D'achats en réinvestissements, le gouvernement avait consacré \$48 millions dans l'entreprise, en quatre tranches de \$12 millions : une de capital-actions ; une de prêts et avances ; une de subventions ; et une dernière en marge de crédit garantie.

De petits profits en lourds déficits, les résultats financiers annuels étaient décevants : pertes de \$4,2 millions en 1983 et 1985 ; déficits de \$470 000 en 1984 et de \$1,5 million en 1986.

Comme pour Québecair et la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire, le gouvernement Bourassa voulait d'abord, en privatisant Madépêche, colmater la fuite : « Toute somme supérieure à \$7 millions, la valeur inscrite aux livres du ministre des Finances, sera un gain, jumelé à la fin des pertes annuelles », disait M. Fortier en octobre.

À M. Garon qui l'accusait de pratiquer une « politique de débarras », M. Fortier ripostait que la valeur marchande de Madépêche serait celle qui serait offerte « par des acheteurs sérieux, aux reins financiers solides. »

C'est donc, en bout de ligne, une valeur marchande de \$3 millions que touchera le ministre des Finances.

Hier, MM. Fortier et Dutil ont déclaré que le gouvernement, après de longues négociations puisqu'il n'avait accepté aucune offre initiale, faisait « confiance aux Madelinots et à l'entrepreneurship ».

Ce à quoi M. Delaney a répondu : « Confiance méritée ! Nous avons déjà conclu une entente avec Usen Fisheries, de Boston, qui s'engage à acheter au moins 80 p. cent de la production (poissons de fonds) de l'usine de Cap-aux-Meules. »

### AMAL

Amal pose d'autres conditions  
fait deux morts et 30 blessés au cours des 24 dernières heures, ce

qui porte le bilan de la « guerre des camps » à 536 morts et 2 291 blessés. Ce responsable a d'autre part déclaré dans un communiqué que « la situation dans le camp est dramatique. »

M. Nabih Berri, chef du mouvement Amal, a expliqué que l'approvisionnement du camp en vivres dépendait du retour de ses miliciens aux positions qu'ils occupaient avant le 24 novembre dans le village de Maghdouche (près de Saïda) d'où ils ont été chassés par les Palestiniens.

En outre, dans un entretien hier à Damas avec des journalistes, M. Berri a déclaré qu'il y avait « encore des Palestiniens » dans la localité de Zighdraya, à l'est du camp palestinien de Miyeh Miyeh, et que leur présence constituait un obstacle au ravitaillement des camps.

Des représentants de l'ONU ont d'autre part discuté hier avec M. Berri des conditions d'un éventuel ravitaillement du camp de Bourj Barajneh. M. Berri proposerait, selon un porte-parole de l'ONU au Liban, un cessez-le-feu de 12 heures durant lequel seraient ravitaillés en quantités égales les réfugiés palestiniens et la population chiite.

Au Liban-Sud, un Palestinien a été tué et cinq autres blessés lors d'un bombardement israélien contre des positions du Fatah de Yasser Arafat, près du camp de Miyeh Miyeh, et une permanence du Fatah a été complètement détruite.

Le bombardement, effectué par quatre chasseurs-bombardiers, a touché trois immeubles abritant des permanences de la principale composante de l'OLP, dont l'un, de deux étages, a été complètement détruit, ont précisé les correspondants de presse sur place.

C'est le quatrième raid israélien au Liban depuis le début de l'année et le sixième contre les positions palestiniennes à l'est de Saïda, depuis la reprise, le 24 novembre dernier, des combats entre le mouvement chiite Amal et les organisations palestiniennes dans ce secteur.

Ce raid contre des positions palestiniennes intervient au moment où le mouvement Amal a proposé à Israël l'échange d'un soldat israélien contre 400 prisonniers arabes, proposition liant aussi le sort de quatre professeurs américains détenus par le Jihad islamique pour la libération de la Palestine. À Jérusalem, le gouvernement israélien a formellement démenti avoir envisagé d'échanger 400 prisonniers arabes contre les otages étrangers détenus au Liban.

D'autre part, deux autres personnes ont été enlevées hier dans le secteur ouest de Beyrouth. Ces nouveaux enlèvements, devenus monnaie courante dans la capitale libanaise en grande partie réduite en cendres, concernent M. Jean Obeid, ancien conseiller du président libanais Amin Gemayel, et M. Alfred Al Qareh, un médecin chrétien.

L'enlèvement de M. Obeid, un chrétien qu'on dit être en bons termes avec les dirigeants syriens, a été revendiqué par le Jihad islamique, tandis que l'enlèvement

du Dr Qareh n'a pas été revendiqué.

D'autre part, le Hezbollah (parti de Dieu, pro-iranien) a relâché hier soir 14 soldats syriens et 11 membres d'une patrouille mixte libano-syrienne faits prisonniers le même jour à la suite d'un échange de tirs dans le quartier beyrouthin de Basta.

### MARCEL

Salute to Marcel!

Celui des Jets de Winnipeg montrant cinq réactes prenant leur envol. Celui des Bruins représentant un voilier amenant les premiers pèlerins sur les côtes de Plymouth.

Le char du Canadien de Montréal a surpris par sa sobriété. Deux podiums, les trophées et la Coupe Stanley remportés la saison dernière par les Glorieux, et une inscription qui résume tout : 23 Coupe Stanley ; 75 ans d'histoire, une dynastie.

« Ça me fait un pincement au cœur quand je lis ça », s'est lamentée l'épouse d'un propriétaire d'équipe.

Elle était assise contre l'immense vitrine du salon du Hilton.

Bien au chaud.

Encore une fois, Rendez-Vous 87 n'aura connu que des succès dans la journée d'hier.

Tous les événements se déroulent à guichets fermés et le Show-mode internationale au Peps de l'Université Laval n'a pas fait exception.

Plus de 5 000 personnes ont déboursé de \$30 à \$60 pour assister à un grand défilé collectif des œuvres de 17 couturiers d'Amérique et d'Europe.

On aurait dit un vidéo-clip puisque chaque couturier n'avait que trois minutes environ pour faire admirer ses créations.

Un succès mais quelques mécontents dont Michel Robichaud. Il s'est plaint que le concepteur du spectacle, David Walsh, avait altéré les vêtements fournis pour le spectacle : « On a raccourci les jupes de tous mes ensembles, je trouve cela inacceptable », a-t-il souligné après le défilé.

On a choisi de terminer le spectacle en présentant les œuvres du couturier français Jean-Paul Gaultier : « C'est montrer un esprit de colonisés », a ajouté M. Robichaud. « Dans tous les défilés internationaux, on termine toujours le spectacle en présentant les créateurs du pays hôte. J'ai participé à des défilés semblables en Europe, et c'est une coutume universelle. Pourquoi ne pas l'avoir respecté ici au Québec ? » a-t-il demandé avant de quitter la salle.

Pendant que 100 000 spectateurs subissaient un froid terrible pour assister au défilé de Rendez-Vous 87, plusieurs milliers d'autres étaient chauffés à bloc au Colisée par les groupes de rock Autograf et Chicago.

Ce soir, deuxième match de la série contre l'Union soviétique. On a parfois tendance à l'oublier.

## Des hommes d'affaires mécontents se plaignent

Presses Canadienne TORONTO

Un groupe d'hommes d'affaires, croyant qu'il serait possible de décrocher des contrats du gouvernement, ont payé \$5 000 chacun pour assister à une fête dont l'invité d'honneur était M. Roch LaSalle, alors ministre des Travaux publics, a rapporté hier soir le réseau CBC.

Le reportage de l'émission d'information « The National » indique que certains hommes d'affaires, après s'être plaints par la sui-

te de n'avoir pas décroché de contrats, ont été priés de ne pas mentionner le nom de Roch LaSalle en relatant cette affaire. Cet avertissement a été lancé par des chefs de cabinet du ministre LaSalle et André Bissonnette, affirme CBC.

M. LaSalle, aujourd'hui ministre d'Etat, a déclaré lors du reportage qu'il ne savait pas que des personnes avaient déboursé de l'argent pour participer à la fête, qui a eu lieu en juillet 1985, à Montréal, et qu'il n'avait reçu aucun montant sur les \$150 000 qui auraient été recueillis.

**LA MÉTÉO**

Québec			États-Unis		
Min.	Max.	Aujourd'hui	Min.	Max.	Min.
Abitibi	-22	-22	Est. Vents		
Outaouais	-15	-16	Ensol. Vents		
Laurentides	-30	-22	Ensol. Vents		
Capitales de l'Est	-18	-13	Ensol. Vents		
Mauricie	-18	-13	Ensol. Vents		
Québec	-15	-20	Vents 50 km		
Lac-Saint-Jean	-18	-20	Vents 50 km		
Rimouski	-18	-20	Neige, vents		
Gaspésie	-18	-14	Neige, vents		
Baie-Comeau	-18	-20	Vents mod.		
Sept-Îles	-18	-20	Vents mod.		

les capitales		
Min.	Max.	Min.
Amsterdam	3	6
Athènes	7	18
Acapulco	22	30
Berlin	0	6
Bruxelles	2	5
Buenos Aires	19	26
Copenhague	-2	3
Genève	3	5
Hong Kong	19	23
Le Caire	10	23
Lisbonne	11	12
Londres	5	7

**Canada**

Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	1	12
Edmonton	0	2
Regina	-2	1
Winnipeg	-10	3
Toronto	-3	0
Fredericton	-19	-9
Halifax	-18	-7
Charlottetown	-22	-8
Saint-Jean	-13	-2

**La Quotidienne**  
Tirage d'hier  
à trois chiffres 092  
à quatre chiffres 5025

07-5-01  
Vendredi, 13 janvier 1987

## Commerçante poignardée à Port-Cartier

Presse Canadienne  
PORT-CARTIER

■ Tous les corps policiers de la Basse Côte-Nord et plus particulièrement ceux des régions de Port-Cartier et de Sept-Îles étaient à la recherche, hier, de l'assassin de Mme Linda Duguay-Beaulieu, 35 ans, qui a été sauvagement poignardée à mort dans la soirée de mercredi par un individu qui tentait de commettre un vol à main armée au magasin dont elle était la co-propriétaire.

Le drame s'est produit vers 19h30 au club vidéo Consommex, 3 rue des Pins, alors qu'il y avait peu d'achalandage dans le quartier.

Selon l'agent Michel McNicoll, du service des communications de la Sûreté du Québec, les policiers ont été alertés par des voisins qui ont entendu des cris. La victime avait été poignardée à plusieurs reprises et gisait sur le plancher dans une mare de sang, près du tiroir-caisse.

Les premiers patrouilleurs de la Sûreté municipale arrivés sur les lieux ont découvert plusieurs billets de banque sur le plancher de l'établissement. C'est pourquoi les membres du bureau des enquêtes criminelles de la SQ à Baie-Comeau, qui ont été chargés de l'enquête, ont retenu l'hypothèse que le malfaiteur a soudainement été pris de panique, qu'il a poignardé Mme Beaulieu et qu'il s'est enfui en abandonnant et l'argent et l'arme du crime.

D'après les renseignements divulgués par la police en fin d'après-midi, hier, on n'avait encore aucun témoin oculaire du drame. Le *Journal de Québec* rapporte cependant avoir appris qu'un jeune homme se trouvait dans le magasin au moment où les tragiques événements sont survenus. Il appert que ce dernier n'a pas été vu par l'assassin, puisqu'il était caché par les rayons où il faisait son choix de cassettes vidéo. L'adolescent aurait été hospitalisé en proie à un état de choc.

Dans les minutes qui ont suivi le drame, la police municipale a fait appel à la Sûreté du Québec et des barrages routiers ont été dressés sur la route 138, aux deux extrémités de la ville de Port-Cartier. Ils ont été levés vers 3h30 du matin.

Au cours de la journée d'hier, le corps de la victime a été transporté à la morgue provinciale, à Québec, pour les fins d'autopsie.

Linda Duguay-Beaulieu était mariée à Denis Beaulieu et le couple avait deux enfants, Karine, 11 ans, et Sylvain, 7 ans. Elle était l'une des co-propriétaires du club vidéo Consommex, qui avait été mis sur pied en septembre dernier.

## Québécois abattu en Floride

■ Un homme d'affaires originaire du Québec qui se trouvait en Floride pour assister à un spectacle nautique, a été tué hier matin dans une petite rue de Miami alors qu'il s'était arrêté pour demander son chemin.

Il s'agit de Frank Petella, âgé de 64 ans, qui vivait aux Bahamas où il faisait le commerce de bateaux. M. Petella circulait à bord d'une voiture louée et se serait perdu dans un quartier résidentiel de Miami. Il s'est arrêté pour demander son chemin à un jeune homme de race noire. Ce dernier serait monté à bord du véhicule en lui disant qu'il lui montrerait le chemin pour rejoindre une autoroute. Toutefois, le jeune homme l'amena sur une petite rue, l'abattit de trois coups de feu à la poitrine et prit la fuite avec la voiture, une Chevrolet Celebrity 1987 de couleur blanche, laissant sa victime dans une rue au nord du centre-ville de Miami.

L'homme d'affaires a été transporté à l'hôpital Jackson Memorial où il rendit l'âme une heure après son arrivée.

# La colère gronde parmi les propriétaires de Montréal

## À cause de l'évaluation, des comptes de taxes grimpent en flèche

MARIANE FAVREAU

■ La colère gronde chez les propriétaires de Montréal, car on a commencé à expédier les comptes de taxes foncières. Certains pensent se tourner du côté de la Ligue des propriétaires pour établir une ligne de conduite. « Il faut faire en sorte que le message se rende au maire Doré par les locataires », dit-on de ce côté-là.

Assistera-t-on à des protestations véhémentes à la prochaine assemblée du conseil, lundi soir, comme ce fut le cas à Saint-Léonard où l'assemblée du conseil a failli tourner en règlement de comptes?

Monsieur X, de la rue Repentigny, dans le quartier Mercier, n'en croit pas ses yeux. Sa maison de six logements évaluée à \$83 400 l'an dernier, est maintenant évaluée à

\$120 100. Les évaluateurs de la Communauté urbaine ont jugé qu'en un an, la valeur de cette maison a grimpé de 44 p. cent.

Or, le compte de taxe municipale a suivi à peu près la même courbe ascendante: le propriétaire en payait \$2 500 en 1986, il doit en payer \$3 418 cette année. C'est une augmentation de près de \$1 000 de taxe, ou 36,7 p. cent. Boulevard Langelier, toujours dans le même quartier de l'Est de Montréal, un duplex subit une hausse d'évaluation de 21 p. cent et le compte de taxe augmente de 16,7 p. cent, passant de \$3 042 à \$3 506.

« Je veux bien croire que la ville aime ses cols bleus, de dire un proprio avec bien des sous-entendus, mais les loyers sont déjà assez élevés, il faut y aller avec un peu plus de modération. »

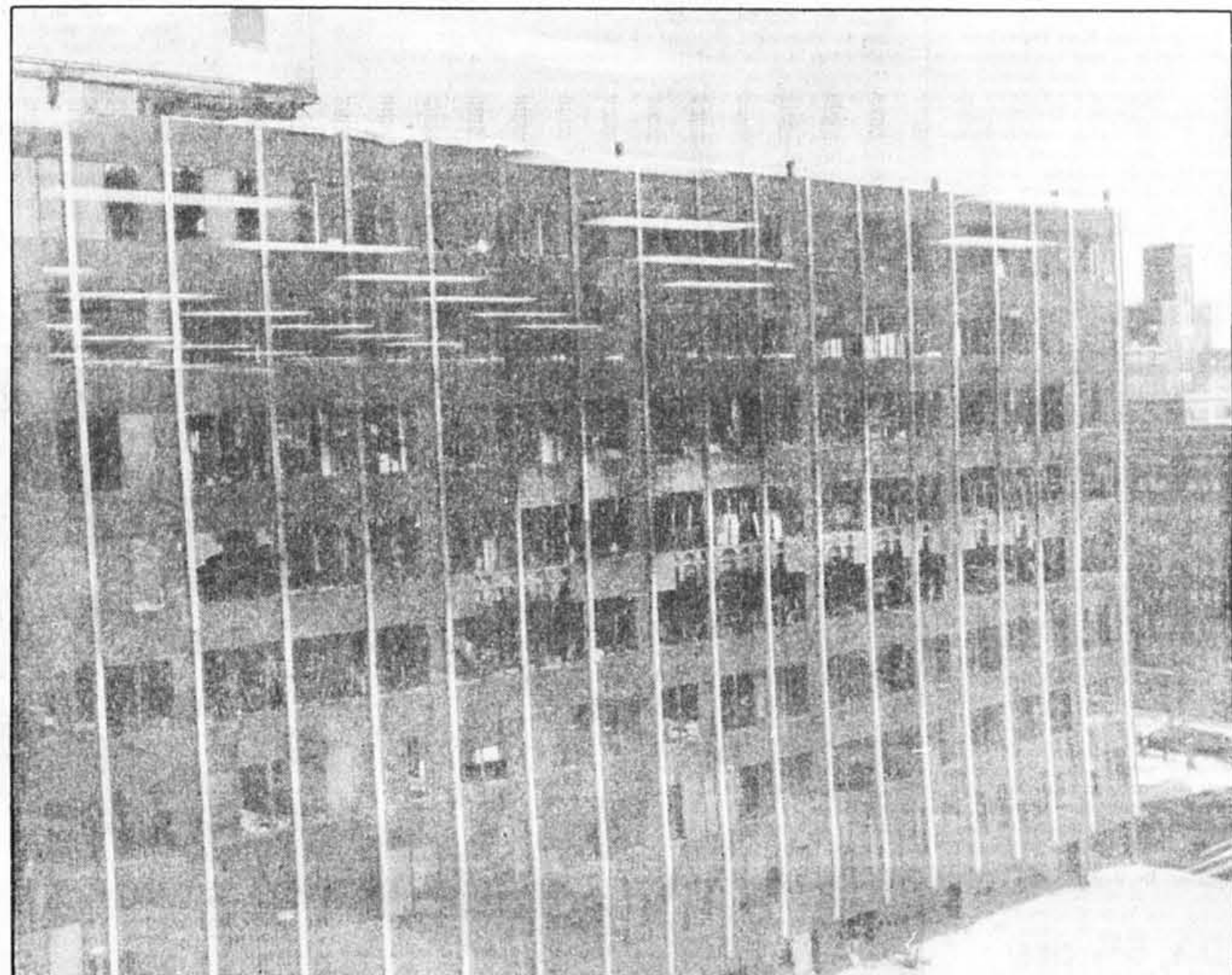
Quant au président de la Ligue des propriétaires, M. Aubry, il estime que « plus les pro-

priétaires feront du tapage, plus les élus vont comprendre qu'il y a une limite aux augmentations de taxes ».

« Les élus se cachent derrière les hausses de l'évaluation de la CUM alors qu'ils ont augmenté leurs propres besoins », rappelle M. Aubry en soulignant que le budget de dépenses de Montréal a augmenté de plus de 7 p. cent.

Le président de la Ligue des propriétaires ne voit pas quelle action collective pourrait être prise, chacun devant contester individuellement son évaluation.

Mais pour lui, une chose est certaine: « Si les taxes montent à ce point, les locataires vont payer. On a tout fait pour convaincre l'administration qui ne nous a pas écoutés. Comme le RCM a sa base chez les locataires, il va peut-être les entendre quand ils se plaindront des hausses de loyers. »



Construite avant 1975, la Plaza Alexis-Nihon n'était pas équipée d'un système d'extincteurs automatiques. Quand un incendie y est déclaré le 26 octobre 1986 au 9e étage, rien n'a ralenti la progression des flammes, et les pompiers impuissants n'ont pu qu'assister à la catastrophe. Résultat: \$100 millions de dommages et une avalanche de poursuites.

## La moitié des édifices en hauteur n'ont pas d'extincteurs automatiques

### En cas d'incendie, les pompiers seraient impuissants comme à Alexis-Nihon

JEAN-PAUL SOULIÉ  
ET ANDRÉ CÉDILOT

■ De 50 à 60 p. cent des bâtiments de plus de sept étages à Montréal — leur nombre est estimé à 600 ou 700 — ne sont pas équipés d'extincteurs automatiques. Ces chiffres proviennent du chef inspecteur du Service de prévention des incendies de la Ville de Montréal, M. Pierre Lessnick, les différents services d'inspection de la Ville n'ayant jamais compilé les données exactes sur le sujet.

« À la fin de l'année, explique M. Lessnick, les différents services impliqués seront informés et il sera possible de connaître la situation exacte. » Pour le moment, on s'appuie sur les rapports des 4 500 inspections annuelles effectuées par son service dans les locaux ou bâtiments classés « à grand risque ».

Depuis 1975, la Ville de Montréal exige que toute nouvelle bâtisse de sept étages et plus soit dotée d'extincteurs automatiques. De plus, dans ce type d'édifice, les permis pour des renovations majeures comportent l'obligation d'installer des extincteurs automatiques. Mais des pressions vont être faites sur l'administration municipale pour renforcer considérablement la réglementation relative aux extincteurs automatiques.

Les bâtisses et locaux sont catalogués « à grand risque » en

fonction de leur hauteur, de leur type d'occupation, des matières qui y sont traitées ou entreposées. Les autres édifices sont inspectés par le Service des permis et inspection, module occupation, et, par le Service de restauration du logement pour les bâtiments résidentiels de moins de sept étages.

La catastrophe de l'incendie de la Plaza Alexis Nihon — \$100 millions de dégâts — donne un poids certain aux demandes des spécialistes de la prévention des incendies, au gouvernement du Québec, comme à celles des pompiers de Montréal.

Le responsable de la prévention des incendies au ministère des Affaires municipales, M. Gaetan Levasseur, souhaite installer des extincteurs automatiques partout... ou presque. L'énorme succès de la campagne pour inciter les Québécois à se doter d'avertisseurs de fumée fait songer à en entreprendre une pour les extincteurs.

#### Dommages

« L'analyse des dommages dans 784 édifices incendiés a prouvé que les dommages subis sont cinq fois plus importants dans les bâtiments dépourvus d'extincteurs automatiques, explique M. Levasseur. Les gicleurs n'arrêtent pas les incendies, mais ils contrôlent les flammes assez longtemps pour permettre aux pompiers d'arriver et de se mettre au travail. »

M. Levasseur voudrait voir l'installation d'extincteurs automatiques devenir obligatoire pour tous les bâtiments de trois étages et plus. « Dans une résidence, l'installation coûterait de \$800 à \$1 200, c'est-à-dire de 60 cents à 65 cents par pied carré, donc pas plus cher que la pose d'un tapis! »

M. Levasseur appuie son plaidoyer sur des chiffres éloquentes: au Québec, les incendies ont coûté \$41,78 par habitant, et seulement \$28,52 en Ontario. Dans la grille de tarification des assurances, la part des incendies est de 47 p. cent plus élevée que chez nos voisins ontariens dans le secteur résidentiel, et de 50 p. cent dans le secteur commercial.

#### Voeu pieux

Pour M. Lessnick, du Service de prévention des incendies de la Ville de Montréal, le rêve de doter tous les édifices, quelle que soit leur taille, d'extincteurs automatiques est « un voeu pieux ». Commençons par renforcer la réglementation pour les sept étages et plus, ce ne sera déjà pas si mal. « Le marché force les propriétaires à installer des extincteurs automatiques. Par exemple, le gouvernement fédéral ne loue plus d'espace à bureau s'il n'y a pas cette protection ».

Au nombre des grands édifices qui n'étaient pas dotés d'un système d'extincteurs automatiques parce que ce n'était pas exigé à l'époque de leur cons-

truction, la Place Ville-Marie ne compte plus que trois étages non équipés. Encore est-ce parce que les locataires actuels ne veulent pas être dérangés par les travaux. Mais aussitôt que leur bail sera expiré, les extincteurs automatiques seront installés.

« Il s'agit de la protection des vies, souligne M. Levasseur. Celles des occupants et celles des pompiers. »

Là-dessus, ce n'est pas Michel Lefebvre, de la Fraternité des pompiers de Montréal, qui le contredira. « Quand le feu a pris au 9e étage de la Plaza Alexis Nihon, nous n'avons pu qu'observer les progrès de l'incendie! Nous ne disposons d'aucune girafe capable d'atteindre 150 pieds. Il y en avait une, fort mal entretenue pendant dix ans, et elle a été mise au rancart en 1985 et vendue à la fin de l'année dernière pour la modique somme de \$18 180. Une superbe affaire pour l'acheteur, la compagnie Claude Baillargeon! En 1975, elle avait coûté \$238 000. »

Les pompiers réclament ce type de matériel parce qu'il leur est impossible de monter dix étages à pied avec leurs bombes et de lutter efficacement contre l'incendie une fois arrivés sur les lieux. « Autrefois, quand le Sun Life était le seul édifice en hauteur de Montréal, le service des incendies était très bien équipé. Mais les meubles ont changé! »

## CPQ: pas d'enquête sur l'agent Parent

GERMAIN TARDIF

Dans une décision prise en novembre dernier mais qui n'a été rendue publique qu'hier, la Commission de police du Québec a rescindé une décision antérieure de tenir une enquête publique sur la conduite des agents Jacques Parent, Pierre Riberty et Robert Saint-Pierre, de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

« Une requête réclamant la tenue d'une telle enquête avait été présentée à la CPQ en décembre 1985 par M. Brian O'Carroll, de Saint-Laurent, à la suite d'un incident survenu dans un dépanneur de cette ville et dont il se disait victime.

Cet événement avait retenu l'attention après que des images prises à l'aide d'une caméra vidéo en circuit fermé installée à l'intérieur de l'établissement furent diffusées au cours d'émissions de nouvelles télévisées.

L'agent Parent dut subir un procès devant jury et fut acquitté le 10 juin dernier.

Cet acquittement ne l'empêcha pas de se voir imposer, plus tard, une sanction par un comité disciplinaire de la police de la CUM.

Après avoir étudié tout le dossier, la Commission de police a jugé que, compte tenu des circonstances, il n'existait aucun motif de croire que les agents Riberty et Saint-Pierre ont eu une conduite reprehensible, pendant ou après les incidents du dépanneur.

Quant à l'agent Parent, la Commission s'est dite d'avis que la sanction qui lui a été imposée par le comité de discipline de la police de la CUM était suffisante et qu'il n'y a pas lieu de tenir une enquête publique.

## Poursuite de \$410 000 contre l'Hôpital Général

GERMAIN TARDIF

■ Le père et la mère d'un jeune homme de 20 ans hospitalisé à la suite d'un accident de motocyclette ont intenté contre l'Hôpital Général de Montréal une action de \$410 000 pour lui avoir fait manger un dessert aux oeufs alors qu'il était allergique à cet aliment.

La victime de l'accident, Mehran Zeinali, avait subi une fracture au crâne, lors de cet accident survenu le 16 juillet 1986. Il demeura inconscient et dans le coma pendant quelque temps. On dut le nourrir par voie intraveineuse jusqu'à ce qu'il commence à se rétablir progressivement et si bien qu'on décida, en août de lui servir des repas.

Les parents du jeune homme (le père est lui-même médecin) prirent soin d'avertir les autorités médicales de l'hôpital de l'allergie dont souffrait leur enfant.

Le 25 août, le personnel de l'institution apporta le repas du midi dans lequel se trouvait un pudding. La mère, qui était au chevet de son fils, demanda si ce dessert contenait des oeufs, expliquant, en même temps, les raisons de sa question.

Elle soutient que le personnel lui assura que le dessert ne contenait pas d'oeufs. Le malade le mangea. Après quelques cuillerées, Mehran commença à respirer de façon irrégulière, fit un arrêt cardiaque et retomba dans le coma pour décéder le 6 septembre, malgré les soins intensifs qu'on lui prodigua.

L'action, inscrite en Cour supérieure, contient une réclamation de \$95 000 pour la mère, Mme Hana Blahova, et \$125 000 pour le Dr Ismael Zeinali, le père, ainsi que le paiement additionnel d'une somme de \$190 000 aux deux parents à titre d'héritiers légaux.

CAHIER  
SPECIAL

DEMAIN  
DANS  
La Presse

DES CHIFFRES  
C.A. À LA GESTION

Le C.A. est plus qu'un comptable au sens classique du terme: c'est un conseiller financier pour les particuliers comme pour les entreprises. Le cahier comprend des articles sur la stratégie de placement, sur le REER et la réforme fiscale, sur cet outil de développement économique qu'est le REA, et sur la planification financière des particuliers.

## Un détenu du pénitencier de Cowansville serait porteur du virus du SIDA

Presse Canadienne

Un détenu du pénitencier de Cowansville est soupçonné d'être porteur du virus du SIDA, et a subi la semaine dernière une série de tests dont les résultats doivent être connus incessamment.

Le Dr Rolland Thivierge, responsable régional des services de santé de Corrections Canada, a précisé que le prisonnier, dont il n'a pas voulu révéler l'identité, est actuellement en traitement à l'infirmerie de Cowansville pour une infection des voies respiratoires, et doit être transféré ces jours-ci à un hôpital de Laval.

Plusieurs détenus d'institutions fédérales et provinciales situées à Kingston, à Victoria et dans les provinces des Prairies ont déjà été identifiés comme porteurs du virus du syndrome immunodéficitaire acquis, sans toutefois manifester eux-mêmes aucun des symptômes du SIDA, qui, comme on sait, détruit la capacité de l'organisme de lutter contre les infections. Le Dr Thivierge a souligné toutefois qu'il n'avait connaissance d'aucun cas où un détenu aurait lui-même contracté cette affection.

Gaston Pelletier, porte-parole de Corrections Canada, a laissé entendre que le détenu de Co-

wansville serait ramené à sa cellule lorsque le résultat des tests serait connu, à moins qu'il ne soit l'objet de des pressions indues de la part des autres prisonniers. Dans ce cas, a-t-il dit, il demeurerait à l'infirmerie « pour sa propre protection ».

Des films et brochures sur le SIDA ont été distribués aux détenus, aux gardes et aux autres employés de la prison de Cowansville l'an dernier, a précisé le Dr Thivierge. Mais pour le moment, a-t-il ajouté, les condoms — considérés comme la meilleure protection contre la diffusion du virus — ne seront pas disponibles. Bien que les règlements interdisent les rapports sexuels entre détenus, ce genre d'activité est très répandu, et le service correctionnel est d'avis qu'il ne pourrait mettre les condoms à la disposition des détenus sans paraître encourager ou au moins approuver l'homosexualité.

Néanmoins, Ken Morrison, porte-parole d'une organisation montréalaise de lutte contre le SIDA, affirme que ce genre de préservatif, ajouté à des programmes d'information judicieux, constitue la seule façon dont la population des prisons canadiennes pourra éviter le genre d'épidémie qui sévit actuellement dans les centres de détention des États-Unis.

## Le chat est aux prises avec un virus semblable à celui du SIDA chez l'homme

Agence France-Presse  
WASHINGTON

Des chercheurs américains affirment avoir découvert chez le chat un virus similaire à l'un de ceux qui sont à l'origine du SIDA chez l'homme.

Une équipe de l'Université de Californie à Davis, conduite par le Pr Niels Petersen, a indiqué que ce virus, qui appartient à la famille des rétrovirus, est génétiquement différent de celui qui cause le SIDA mais est à l'origine d'une maladie semblable chez le chat.

Toutefois, rien n'indique que ce virus puisse infecter l'homme, a précisé M. Petersen, professeur

de médecine vétérinaire dont les travaux sont publiés aujourd'hui par le magazine américain Science.

Ce virus, baptisé lentivirus lymphotrope T (FLTV), s'attaque chez les chats aux globules blancs lymphocytes T, comme le fait chez l'homme le virus du SIDA HTLV-3, et entraîne les mêmes symptômes (infections, notamment du système respiratoire, diarrhées, perte de poids, anémie...).

Plusieurs chercheurs américains ont estimé que cette découverte pourrait permettre de développer la recherche sur le SIDA, les chats étant disponibles en plus grand nombre que les singes, qui peuvent comme l'homme être infectés par le virus du SIDA.

## Dans les cas de SIDA, 5% des médecins déguiseraient la cause de la mort de leur patient

Presse Canadienne  
EDMONTON

Cinq p. cent des médecins canadiens et six p. cent des médecins américains déguiseraient la cause de la mort, si un de leurs patients succombait au SIDA.

Le pourcentage est basé sur les réponses de 400 médecins canadiens et de 4.000 médecins américains à la revue MD Magazine,

qui leur a posé carrément la question.

La réponse affirmative d'une minorité de médecins a scandalisé le Dr Richard Kennedy, président de l'Association des médecins de l'Alberta. « Le certificat de décès, a-t-il rappelé, est un document officiel et ne doit pas être falsifié. »

En début de semaine, un médecin a tenté de camoufler la cause de la mort du pianiste Liberace, qui a succombé au SIDA.

## Des tests de dépistage du SIDA pour les femmes enceintes

Associated Press  
FRANCFORT

Des responsables ouest-allemands de la santé publique ont recommandé hier l'utilisation de tests de dépistages du SIDA — volontaires et gratuits — pour les femmes enceintes.

D'après Edouard Koschade, président de l'Association des gynécologues ouest-allemands, il y a eu en effet plusieurs indications au cours des derniers mois selon lesquelles des nouveaux-nés ont été contaminés par la maladie durant la grossesse de leur mère.

Par ailleurs, l'armée a annoncé qu'elle envisageait de distribuer gratuitement cinq millions de préservatifs par an pour ses 490.000 soldats, afin de prévenir la propagation de la maladie.

Enfin, l'association berlinoise « SOS-SIDA » a mis en garde le public contre certaines fausses informations, comme celles suggérant que la maladie peut se transmettre par un baiser.

### RÉSULTATS LOTERIE CIUS-HAITI TENUE LE 8 FÉVRIER

1er lot: 2 billets avion aller-retour Mtl-P-A-P;  
Édouard Jean-Pierre, # 20440;  
2e lot: 1 Toyota Tercel: Daniel Bertrand, # 44693;  
3e lot: 20.000\$: Réal Champagne, # 43076.

COMITÉ INITIATIVE URGENCE SOLIDARITÉ  
726-3390

## Les Canadiens sont inquiets et veulent plus d'informations sur le SIDA

Les répondants à un sondage Gallup souhaitent qu'on renseigne davantage les jeunes sur les MTS et sur l'utilisation des condoms

MARIE TISON  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

Les Canadiens sont inquiets et souhaitent obtenir plus d'informations au sujet du SIDA.

C'est ce que révèle un sondage Gallup rendu public hier par l'Association canadienne de santé publique.

Le directeur des communications de l'association, M. Robert Burr, a soutenu que ces résultats ne pouvaient que confirmer la nécessité d'une campagne publicitaire à la télévision sur l'usage des condoms dans le cadre de la lutte contre le SIDA.

L'association a commandé à la firme Gallup une enquête nationale sur le SIDA, afin de préparer le lancement de son Programme national d'éducation et d'information sur le syndrome d'immuno-déficience acquise.

Le programme devrait débiter le mois prochain avec, c'est du moins ce qu'espèrent ses concepteurs, des messages télévisés sur l'efficacité du condom à freiner la transmission du mal.

Les messages ont été proposés aux réseaux privés et à Radio-Canada mercredi, a déclaré M. Burr.

Radio-Canada a comme politique de ne pas accepter de message sur les moyens contraceptifs, mais elle n'a pas encore opposé de refus à l'association.

« La société voulait voir les messages avant de prendre une décision », a indiqué M. Burr.

Selon le sondage Gallup, effectué en décembre 1986 auprès de 1.043 adultes, 61 p. cent des Canadiens interrogés considèrent que le SIDA va probablement devenir une épidémie au sein de la population canadienne.

Le sondage montre également que 65 p. cent des répondants souhaitent obtenir davantage d'informations sur le SIDA, une proportion qui grimpe à 75 p. cent chez les 18 à 29 ans.

« Voilà une autre raison pour mettre sur pied un programme d'information sur le SIDA, a soutenu M. Burr. Les Canadiens eux-mêmes le demandent. »

### Annonces télévisées

Le directeur du Programme national d'éducation et d'information de l'association sur le SIDA, le Dr David Walters, soutient pour sa part que les Canadiens étaient prêts à accepter des messages à la télévision sur les condoms, dans le cadre

d'une campagne contre le SIDA.

Les messages télévisés seront adressés à toute la population canadienne, mais ils viseront plus particulièrement les personnes les plus actives sexuellement, soit les 15 à 45 ans, a-t-il déclaré en conférence de presse hier.

Les messages indiqueront que les personnes qui ont plus d'un partenaire sexuel sont plus susceptibles de contracter le SIDA, et que le condom demeure une des méthodes les plus efficaces pour empêcher sa transmission.

L'Association canadienne de santé publique, qui consacrera \$3,7 millions à son programme d'éducation et d'information sur le SIDA au cours des cinq prochaines années, veut montrer que le SIDA constitue un gros problème, mais elle veut également se montrer rassurante.

Les personnes qui vivent une vie sexuelle rangée sont pratiquement à l'abri du mal, et les autres peuvent prendre des moyens pour se protéger, a soutenu le Dr Walters.

Le sondage Gallup a révélé de plus que pour 82 p. cent des Canadiens interrogés, l'éducation sexuelle à l'école demeure l'un

des meilleurs moyens pour combattre le SIDA.

Cette éducation devrait notamment porter sur les maladies transmissibles sexuellement et l'utilisation des condoms, et elle devrait être fournie avant que les élèves ne deviennent actifs sexuellement.

Seulement neuf p. cent des répondants estiment que ce type d'enseignement est plus néfaste que bénéfique.

Par comparaison, aux États-Unis, 70 p. cent des personnes interrogées reconnaissent l'efficacité des programmes d'éducation sexuelle à l'école dans la lutte contre le SIDA, tandis que 25 p. cent considéraient que ces programmes faisaient plus de tort que de bien, a déclaré M. Burr.

Le nombre de cas de SIDA double chaque année au Canada. S'il n'y avait qu'un cas en 1979, plus de 800 cas ont été diagnostiqués depuis.

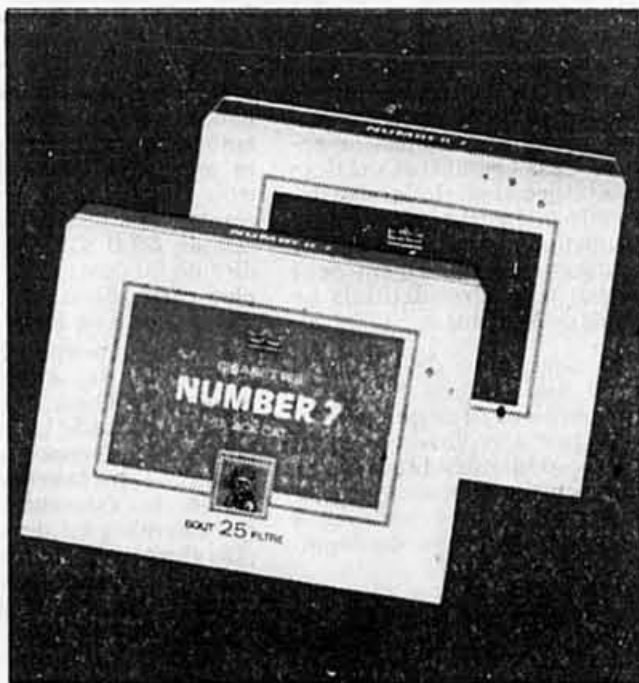
Près de 260 cas ont été diagnostiqués au Québec, soit 31 p. cent de tous les cas au pays.

Les autorités fédérales estiment qu'en 1991 il y aura 7.000 cas diagnostiqués au pays.

« Le SIDA est à un stade épidémique », a affirmé le Dr Walters.

# NOUVEAUTÉS NUMBER 7

Les Number 7, longueur Régulière et King Size, Pleine saveur et Légère, sont maintenant offertes en paquets de 25 et en cartouches de 200.



LE  
PAQUET DE  
**25**

Elles sont maintenant disponibles en cartouches pratiques de 150 à un nouveau bas prix. Chaque cartouche contient 5 paquets de 30 cigarettes.



LA  
CARTOUCHE DE  
**150**

Deux nouvelles façons de savourer les Number 7

**NUMBER 7**

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Number 7 King Size: "goudron" 16 mg, nic. 1,1 mg. Régulière: "goudron" 15 mg, nic. 1,2 mg. Number 7 Légère King Size: "goudron" 12 mg, nic. 0,9 mg. Régulière: "goudron" 13 mg, nic. 1,1 mg.

## Résultats

Tirage du 87-02-11

11 12 29 33 43 46

no complé-  
mentaire 22

GAGNANTS	LOTS	Montants
1	1	1 870 346,70\$
8	8	88 321,90\$
147	147	3 675,80\$
10 674	10 674	97,30\$
227 505	227 505	10,00\$

Ventes totales: 14 291 947,00\$

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# Une fédération de la CSN est accusée d'avoir violé sa convention collective

LISA BINSSE

Un conflit syndical opposant une fédération de la CSN à ses employés et au syndicat des 625 permanents de cette centrale ouvrière depuis près de trois ans a jeté ce mouvement ouvrier dans une crise interne qui pourrait mener à une grève générale ou à des moyens de pressions internes à moins d'un règlement prochain.

La Presse a appris que le syndicat des employés de la CSN amorce aujourd'hui à Montréal à huis clos une assemblée générale de trois jours, au cours de laquelle on décidera des moyens de pression à prendre pour régler le litige.

Le conflit implique la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF) et concerne l'embauche temporaire, en mai 1984, de M. Robert Tremblay, ancien président de la Fédération du commerce de la CSN de 1968 à 1985.

Le syndicat des salariés accuse la fédération d'avoir fait cette embauche sans procéder à affichage du poste, sans passer par le comité de sélection prévu à la convention collective et sans tenir compte de l'ancienneté. Le président de la CSN, M. Gérald Larose, a reconnu dans un discours la semaine dernière au bureau confédéral de la centrale, que la FTFP avait violé sa convention collective et qu'elle devait réviser sa position.

Malgré cela, M. Tremblay est toujours à l'emploi de la fédération.



PHOTO MICHEL GRAVEL, LA PRESSE  
Yvon Doucet

Il est bon d'expliquer que la CSN, outre les 22 conseils centraux, est composée de neuf fédérations autonomes. Trois des conseils centraux et les fédérations, dont la FTFP, sont co-signataires, avec la CSN, de la convention collective des salariés de la CSN. Tous les salariés des fédérations doivent adhérer au syndicat.

M. Larose a rappelé la semaine dernière que dans cette centrale, les dirigeants n'ont « aucun pouvoir de contrainte autre que des pouvoirs moraux ».

Le contrat de travail de la FTFP, signé en 1981, est renouvelé sur une base permanente, avec un droit de grève permanent. Présentement, le

syndicat est en négociation avec la CSN sur différents aspects de la convention collective.

La question principale en discussion touche l'ancienneté et le mouvement de la main-d'oeuvre et, en filigrane, la question de la reconnaissance de l'ancienneté des élus qui n'ont jamais été salariés de la CSN. Actuellement, ceux-ci, dont le président Gérald Larose, ne cumulent pas d'ancienneté. D'où l'importance de régler « l'affaire Robert Tremblay », comme le qualifie le syndicat.

Le président du Syndicat des travailleurs de la CSN, M. Yvon Doucet, se dit d'accord avec l'autonomie des fédérations, mais il voit mal comment cette autonomie peut leur permettre d'aller jusqu'à la violation du contrat de travail qu'elles ont entériné.

M. Georges Cantin, président de la fédération, a refusé de donner sa version des faits.

Depuis deux ans et demi, souligne M. Doucet, le syndicat tente de régler ce litige « sans trop perturber le mouvement », par le biais de démarches syndicales et légales. « Toutes les avenues pour en arriver à un règlement à l'amiable ont été explorées. »

Deux arbitres se sont prononcés dans le sens des prétentions syndicales. Le syndicat affirme que la FTFP passe outre aux deux décisions arbitrales. Dans une lettre au syndicat en octobre dernier, M. Cantin soutient qu'il a respecté la première décision arbitrale.

Avant le deuxième arbitrage, en octobre 1985, la fédération, la CSN et le syndicat avaient convenu que celle qui soit la décision, M. Tremblay devrait passer devant le comité de sélection. Ce comité, formé de quatre personnes dont MM. Larose et Doucet, a décidé unanimentement de « ne pas retenir » M. Tremblay.

M. Tremblay s'est alors adressé à la Cour supérieure pour faire annuler l'entente tripartite (CSN, FTFP et syndicat), la sentence arbitrale et le comité de sélection. En juillet 1986, le juge Robert Lesage lui a donné raison, mais il a renvoyé les parties à leur convention collective qui stipule que toute date d'ancienneté contestée doit être référée au comité permanent à la négociation (CPN).

Le syndicat n'a pas été en appel. Il a convoqué le CPN qui, en septembre dernier, a décidé que M. Tremblay n'avait pas d'ancienneté. La FTFP a néanmoins refusé de se rallier. S'appuyant sur la décision du juge Lesage, M. Cantin a soutenu que l'embauche de M. Tremblay s'est fait selon les règles.

Le syndicat n'est pas du même avis. En décembre dernier, il a décidé en assemblée générale d'établir un plan d'action, dont la grève générale illimitée, pour forcer le ralliement de la FTFP à la position du CPN.

La semaine dernière, l'exécutif de la CSN a demandé à la FTFP de réviser sa position : elle a refusé. La centrale s'adressera directement aux syndicats affiliés à la fédération pour leur demander de se rallier.



Gérald LeBlanc

## Ce sera un chrysanthème

Comme d'habitude, je pensais bien lui offrir une rose, de préférence rouge (l'amour ardent) et ouverte (l'engagement) ; rose demi-ouverte marquerait l'infidélité et la timidité, ce qui ne serait vraiment pas indiqué pour la Saint-Valentin.

Une jonquille pour lui dire « votre absence me rend malade » ou une jacinthe pour lui annoncer « votre amour me pénètre » pourrait aussi bien déclencher, chez elle, un fou rire inconvenant. Je me couvrirais sans doute de ridicule en lui proclamant, un lis à la main, « cette fleur révèle la pureté de mon amour ». Ce serait encore pire de lui faire savoir, avec un iris jaune, « je vous aime avec bonheur ».

C'est le temps des orchidées, elles sont splendides. Mais comment puis-je, avec un semblant de sérieux, lui annoncer : « je suis prêt à mettre ma fortune à vos pieds ».

Un chrysanthème pourrait, par contre, faire l'affaire. Ce message de longue vie et de bonheur, signifie aussi : « notre amour survivra aux pires ouragans ». En le laissant sécher, il pourrait devenir un précieux talisman contre les chicanes.

Dire qu'avant-hier, je ne connaissais à peu près rien du langage des fleurs, j'avais appris qu'il ne fallait pas mêler les fleurs offertes à ma compagne (une rose rouge), à sa mère (une tulipe) et à sa fille (une marguerite). Surtout quand on se retrouve soi-même entre deux âges, c'est important de ne mêler ni les générations ni les sentiments.

Ces quelques règles pratiques me paraissent maintenant bien rudimentaires et bien indignes d'un honnête homme cultivé. La lumière m'est tombée dessus, hier matin, au Jardin botanique de Montréal.

Suivant les fleches et les coeurs, j'ai pu admirer la pure merveille que constitue présentement la serre des orchidées, saluer en passant les petites majestés en pot (les Bonsai japonais et les Penjing chinois) qui font la gloire du jardin montréalais, voir une équipe de Radio-Canada (l'émission *Science-Réalité*, je crois) s'amuser gaiement dans la serre des fougères, admirer les photos de Jean-Claude Esparbes (particulièrement l'éclosion de bébés)...

De serre en serre, le circuit des amoureux mène finalement à la grande serre d'exposition où les botanistes s'affairaient, hier, à démanteler l'exposition sur les Noël d'antan pour faire place aux montages de la Saint-Valentin. Il y aura de fort beaux arrangements floraux, mais aussi de la poésie et de petits messages d'initiation au langage des fleurs.

Les portes du jardin resteront ouvertes jusqu'à 20 h durant ce week-end de la Saint-Valentin. On offrira même une fleur — je ne sais laquelle — aux 1 000 premiers couples à prendre le sentier des amoureux. Une autre des discriminations grandissantes dont sont victimes les pauvres petits hommes roses, c'est hélas à la dame qu'on remettra la fleur.

Plusieurs Montréalais ont sans doute, comme moi, l'impression que c'est en été qu'il faut visiter le Jardin botanique. C'est plutôt devenu une affaire quatre-saisons. Avant le week-end de la Saint-Valentin, c'était les Noël d'antan, qui avait remplacé l'exposition d'Halloween... en mars ce sera la grande éclosion du printemps, un avant-goût de la libération générale qui arrivera un ou deux mois plus tard.

Non seulement les serres du jardin offrent à l'année longue les plus belles collections de Montréal (les orchidées, les bégonias, les fougères, les bonsai et les penjing...), mais le site extérieur conserve ses attraits en plein hiver.

Intégré au Parc Maisonneuve, on y trouve en effet un circuit de 18 kilomètres de piste. On peut faire halte aux serres, au restaurant ou tout bonnement ralentir devant les postes d'alimentation. Comme nous l'indique régulièrement mon collègue Pierre Gingras, dans sa chronique sur les oiseaux, c'est l'endroit idéal pour les ornithologues urbains.

Pas surprenant donc que le Jardin ait accueilli 200 000 visiteurs l'hiver dernier. Ce haut taux de fréquentation, même en hiver, constitue un autre succès de notre Jardin botanique, qui constitue un bel exemple de ce que Montréal a besoin pour demeurer une grande métropole internationale.

Pour une fois, on peut le dire sans chauvinisme et sans partisanerie aveugle. Nous avons le plus beau jardin botanique en Amérique du Nord et un des cinq plus beaux au monde.

Même les amoureux du week-end en conviendront.

## Autobus Terrebonne: une autre journée de congé pour 6 400 écoliers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le couvercle de la marmite est sur le point de sauter. C'est ce qu'a laissé entendre hier le secrétaire général de la Commission scolaire des Manoirs lorsqu'il a annoncé que 6 400 écoliers seront encore en congé forcé aujourd'hui.

« Devant une nouvelle menace de perturbation du transport par les chauffeurs des Autobus Terrebonne, la commission scolaire ne peut pas prendre le risque de voir ses écoliers geler sur les coins des rues », a expliqué le secrétaire général de cette commission scolaire, M. Claude Hamer.

Sans trop élever le ton, M. Hamer a poursuivi en avouant qu'il comprenait très mal la stratégie syndicale. « Hier matin j'apprenais que le service allait revenir à la normale vendredi. Mais voilà que hier après-midi le président du syndicat, M. Normand Labelle, faisait état d'un retard possible d'une heure dans les horaires de transport, tout en n'écartant pas la possibilité de faire pression par d'autres moyens », ajoute M. Hamer.

Pour M. Labelle, il n'était aucunement question de faire geler les enfants. « Tous avaient été infor-

mes, des billets avaient même été donnés aux élèves de la maternelle, prévenant que les autobus allaient passer une heure plus tard vendredi. Les parents n'avaient qu'à garder leurs enfants à la maison une heure de plus. Cette stratégie avait pour but de faire payer à la compagnie des amendes prévues au contrat lorsqu'il y a retard », affirme M. Labelle.

Selon ce dirigeant syndical, la compagnie doit payer \$50 par école lorsque ses autobus sont en retard. « C'était la notre ultime stratégie avant le déclenchement d'une grève générale », ajoute M. Labelle.

Réunions au sommet  
Cette situation ne semble pas agacer uniquement les autorités scolaires, mais aussi la direction des Autobus Terrebonne.

Après avoir été informé de la décision de la commission scolaire, le directeur général de la compagnie, M. Alphonse Forget, s'est rendu, accompagné du comptable de l'entreprise, M. Denis Cyr, rencontrer la haute direction des Autobus Terrebonne au centre-ville de Montréal.

De nouveaux développements sont donc à prévoir prochainement.

# La STCUM veut réduire l'écart entre ses offres et les demandes des préposés à l'entretien

LISA BINSSE

La Société de transport de la CUM veut réduire « l'écart démesuré » entre ses offres et les demandes de ses préposés à l'entretien. Elle a donc soumis hier une contre-proposition « réaliste » dans laquelle elle maintient son offre salariale, mais se montre plus souple dans certaines de ses demandes.

Mme Louise Baillargeon, porte-parole de la STCUM, a déclaré que la société de transport attendait maintenant une réponse du syndicat CSN qui représente ses 2 100 préposés à l'entretien.

La contre-proposition de la STCUM, qui ne concerne que les préposés à l'entretien, se veut une réponse à celle qui avait été déposée plus tôt cette semaine par le syndicat. Dans ce document, le syndicat reste sur ses positions en ce qui a trait aux salaires, renonce à certaines demandes normatives pour retourner au statu quo, mais se refuse à tout recul.

« La STCUM, qui souhaite que la conciliation accélérée « se poursuive avec une approche réaliste », affirme que le syndicat se montre encore trop intransigeant face aux 15 demandes patronales. Selon elle, la contre-proposition syndicale, faite de réduire de façon substantielle le

coût des demandes, ne peut constituer une base de règlement. Le coût du contrat de travail, selon l'employeur, serait de l'ordre de \$44,5 millions pour deux ans.

La STCUM n'a pas jusqu'à maintenant chiffré son offre à ses employés, sauf d'avoir parlé de \$2 millions au seul chapitre des salaires qu'elle verserait aux préposés à l'entretien.

Mme Baillargeon souligne que la contre-proposition patronale porte sur 13 points et fait quelques ouvertures, notamment au chapitre de la mobilité de la main-d'oeuvre, un important point de discordance avec le syndicat. Par contre, la STCUM

maintient sa demande touchant la sous-traitance, autre source de litige.

Selon la STCUM, la contre-proposition syndicale réduit de \$8,6 millions le coût des demandes pour la première année (1986), mais il demeure toujours trop élevé à \$20,3 millions. Cette somme représente une augmentation de 27,4 p. cent de la masse salariale de \$74 millions.

Alors que l'employeur dit avoir laissé tomber 60 de ses 75 demandes initiales, le syndicat n'aurait retiré que 22 de ses 175 demandes et n'en a modifié qu'une vingtaine.

La STCUM offre un contrat de trois ans avec des augmentations de salaires respectives de 3 p. cent, 3,25 p. cent et 3,5 p. cent. Le syndicat, qui soutient que ses membres sont sous-payés par rapport à ceux de la Ville de Montréal et les sociétés de transport de la Rive-Sud et de Laval, demande un contrat de deux ans, la réduction des heures de travail (la deuxième année) et des hausses de 11,5 p. cent et de 9,3 p. cent. Le salaire horaire moyen est de \$13,31.

Par ailleurs, la conciliation se poursuit entre la STCUM et le syndicat des 4 000 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique.

## A. Gold & Sons®

DEPUIS 1899

# CE WEEK-END

CANADIENNES  
EN MOUFLON  
PÉRUVIEN  
28 ONCES  
ORD. \$250  
**\$99**  
CAPUCHON  
AMOVIBLE

BLOUSONS  
ITALIENS  
TISSU  
IRIDESCENT  
ORD. \$165  
**\$99**

CHANDAILS  
IMPORTÉS  
VASTE  
CHOIX  
Jusqu'à  
**\$135**  
**\$59**

PARKAS  
CAPUCHON  
GARNI DE  
FOURRURE  
ORD. \$265  
**\$199**

● CENTRE ROCKLAND ● 960, STE-CATHERINE O.  
● PLACE VERTU ● FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE ● CARREFOUR LAVAL  
● GALERIES D'ANJOU ● PROMENADES ST-BRUNO ●  
American Express, Visa, MasterCard, Diners, Carte Blanche et la carte A Gold & Sons.

### Assurance-vie Desjardins

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ANNUELLE

AVIS est par la présente donné que L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS sera tenue à Québec, le mercredi 18 mars 1987, à 13 h 30, au Centre municipal des congrès, pour recevoir et considérer le rapport annuel de la compagnie et le rapport des vérificateurs, pour procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs, pour ratifier les décisions prises et les actes posés par les administrateurs et dirigeants de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle, pour discuter toute autre question d'intérêt pour l'entreprise et ses membres qui pourra être soumise à l'assemblée.

Le secrétaire de la compagnie  
Michel St-Cyr  
Lévis, le 13 février 1987.

## MICRO-XT

IBM PC-XT COMPATIBLE

IMPRIMANTE  
**EPSON®**  
Home Writer

Prix régulier 449\$  
**295\$**

**1295\$**

● Mémoire: RAM: 640 Ko

● Unité de disque: 2 lecteurs de disques

● Moniteur: haute résolution

● Clavier: 5151, 5150 ou type AT

● Interface: 2 lecteurs de disques 360K série parallèle horloge-calendrier RS-232 8 fentes d'expansion

● Option: disque rigide 25MO SEAGATE **595\$**

disque rigide 10MO **395\$**

**AT**  
aussi disponible

**CENTRE DE L'ORDINATEUR**

... "C'est extra ordinateur"

203, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval **663-6719**

835, Décarie, Ville St-Laurent **747-7033**

**SERVICE APRÈS-VENTE PLUS garantie complète**

## Moins de chômage pour les diplômés

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Les diplômés des collèges et universités ont connu, dans l'ensemble, un taux de chômage plus bas que les non-diplômés et leurs salaires étaient plus élevés en 1978 et en 1984, selon une étude de Statistique Canada portant sur l'évolution du marché du travail pour les diplômés du post-secondaire de 1975 à 1984.

L'écart entre les diplômés et les non-diplômés sur le plan

du chômage s'est élargi au cours de cette période, même si le chômage chez les diplômés s'est accru et leurs gains véritables ont diminué.

De 1975 à 1980, le rythme de croissance de l'emploi le plus rapide a été enregistré dans les professions visées par les diplômés en informatique, en génie et en sciences sociales. Le rythme de croissance le plus lent a été enregistré dans les professions visées par les diplômés en sciences de la santé, en sciences humaines et dans les domaines liés aux forêts, aux mines et aux pêches.

# Le développement des bibliothèques publiques du Québec est compromis

CONRAD BERNIER

■ La situation financière critique que connaissent les bibliothèques publiques du Québec depuis la fin du Plan Vaugois pourrait signifier, entre autres choses, que les deux principaux bailleurs de fonds, le gouvernement québécois et les administrations municipales, ne jugent pas ces institutions essentielles et refusent désormais d'y investir.

Telle est la conclusion d'une étude effectuée pour l'Association des directeurs de bibliothèques publiques du Québec et visant à comparer le développement des bibliothèques publiques québécoises entre 1979 et 1985 à celui des bibliothèques publiques dans les autres provinces canadiennes.

Au départ, l'auteur de l'étude, Diane Mittermeyer, pose la question suivante: les bibliothèques publiques du Québec accusent-elles toujours le même retard vis-à-vis leurs homologues des autres provinces canadiennes? Au ni-

veau des quatorze variables analysées, les résultats de l'étude montrent que les bibliothèques publiques du Québec accusent effectivement toujours un sérieux retard sur celles des autres provinces. Même avec un taux de croissance respectable pour certaines variables, les bibliothèques publiques du Québec n'ont même pas réussi à déclasser celles, pourtant décroissantes, de Terre-Neuve. Qui plus est, chaque fois que les bibliothèques publiques du Québec occupent le dernier rang, la moyenne provinciale québécoise est inférieure à celle de Terre-Neuve.

L'auteur rappelle d'abord qu'à l'automne de 1985, lorsque l'Association des directeurs de bibliothèques publiques, soucieuse de l'état de développement de ces institutions, souleva la question faisant l'objet de la présente étude, la plupart des intervenants semblait s'entendre sur un point, à savoir que, depuis 1979, le Plan Vaugois aidant, les bibliothèques publiques du Québec avaient connu un développement marqué.

Après avoir souligné que ce développement, incontestable et remarquable, n'a eu que « très peu d'effets notamment sur la collection, les services et le personnel de ces bibliothèques », Diane Mittermeyer révèle « que les données de la présente étude ont également permis de soulever plusieurs questions qui ne peuvent demeurer plus longtemps sans réponse, sans sérieusement mettre en danger le développement futur des bibliothèques publiques québécoises ».

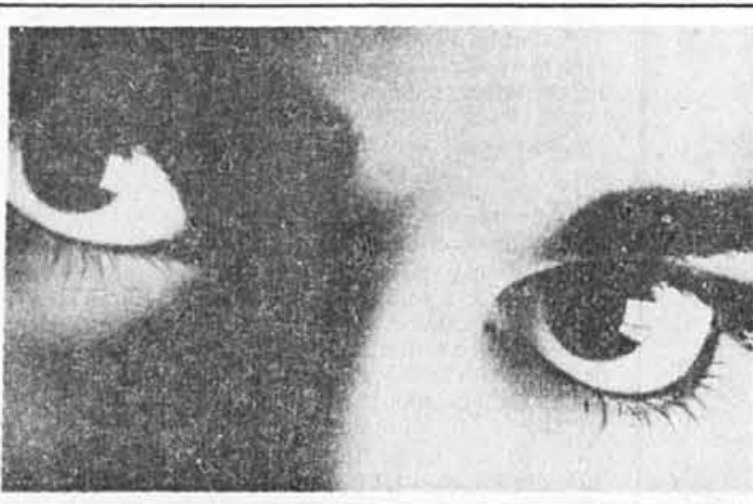
Celles-ci, par exemple: à la suite d'une baisse de 8 p. cent de la moyenne provinciale des volumes acquis pendant l'année, en 1986, dans quel état se trouve le fonds documentaire des bibliothèques publiques du Québec? Ces collections subissent-elles un vieillissement prématuré? Dans un tel contexte, quelles sont les politiques d'acquisition de ces bibliothèques? Au niveau des ser-

vices, dans quelle mesure les bibliothèques utilisent-elles le prêt entre bibliothèques afin d'assurer à tous les usagers un accès maximal à ce fonds documentaire? Le service de référence est-il assuré par un personnel qualifié? Quelles sont les politiques de service de ces bibliothèques? Que représente, pour les citoyens québécois, la bibliothèque publique de leur municipalité?

Mais toutes ces questions, bien que fondamentales, demeurent secondaires, si le gouvernement québécois et les municipalités refusent de s'impliquer et d'investir, conclut Diane Mittermeyer. Le développement des bibliothèques publiques du Québec commande, à son avis, une planification globale à court, moyen et long terme, une plus grande coopération, une évaluation exacte de ce qui s'est réalisé jusqu'ici dans ces bibliothèques.

*Puis-je porter des*

# VERRES DE CONTACT?



CONSULTATION GRATUITE 387-6060

Centre du verre de contact  
**JACQUES TELLIER**

8415 ST-DENIS — MÉTRO JARRY

## LITS DE LAITON

GARANTIS PUR LAITON (BRASS)

50% DE RÉDUCTION

Prix cour. 1795\$ MAINTENANT 875\$

Prix cour. 1050\$ MAINTENANT 495\$

Prix cour. 1545\$ MAINTENANT 725\$

OUVERT AU PUBLIC LE SAMEDI SEULEMENT DE MIDI À 17 H

**AVIS IMPORTANT - AUCUN NETTOYAGE NÉCESSAIRE**  
Nos lits sont garantis laiton véritable et leur fini laqué ne nécessite pas de polissage.

Choix de nombreux modèles, certains garnis de porcelaine. Réductions sur toutes les grandeurs et tous les modèles. \*Les prix indiqués s'entendent pour des lits doubles\*

**MANUFACTURE DE LITS GEORGIAN BRASS**  
16356 boul. Gouin ouest, Pierrefonds  
\*Prendre la route Transcanadienne jusqu'à la Montée St-Charles, vers le nord jusqu'à Gouin, tourner à droite\*  
**Tél. 457-2755**

## Des droits d'auteurs pour les écrivains en bibliothèques

Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Les auteurs canadiens dont les titres figurent sur les rayons des bibliothèques toucheront des droits à compter du 17 mars en vertu du nouveau programme de prêt au public.

Au total, 4 402 auteurs se partageront \$ 2 745 000, soit une moyenne de \$ 625,80 par individu. Selon le président de la Commission sur les droits sur les prêts au public, l'écrivain Andreas Schroeder, il est bien évident que les droits versés ne représentent pas grand chose pour les écrivains qui touchent des droits d'auteur de \$ 50 000 et plus. Nous avons été très surpris de constater que la grande majorité des auteurs touchent en moyenne de \$ 2 000 à \$ 6 000 en droits.

Le programme accordera un maximum de \$ 4 000 aux auteurs les plus prolifiques. M. Schroeder a laissé savoir que seulement 16 auteurs au Canada toucheront ce maximum.

Environ 5 000 auteurs ont ré-

pondu au recensement de la commission et 4 402 ont rencontré les critères qui exigeaient que l'auteur ait écrit au moins un livre de 49 pages et qu'il figure dans les fichiers d'au moins 10 bibliothèques anglaises ou cinq françaises. La commission n'a pas dévoilé la liste des bibliothèques qui ont servi à l'échantillonnage pour éviter que les auteurs exercent des pressions sur les responsables pour acheter leurs œuvres.

### Impôt: délai pour les employeurs

■ Les employeurs ont jusqu'au 2 mars 1987 pour remettre à leurs employés le relevé qui contient toutes les données relatives aux revenus d'emploi, aux revenus divers et qui fait état des retenues à la source prélevées sur les chèques de paye. Habituellement, la date limite est le 28 février. Mais, cette année, le ministre québécois du Revenu a jugé bon d'accorder un délai parce que le 28 février survient un samedi.

**Participez au Relais du flambeau olympique**

Des milliers de Canadiens vont avoir la chance de fêter la flamme et de participer au Relais du flambeau olympique. Vous pourriez être l'un d'eux. Cette odyssee transcanadienne servira de prélude aux Jeux Olympiques d'hiver 1988, à Calgary, Alberta. Et chaque Canadien pourra vivre un de ses moments de gloire.

Vous voulez savoir comment vous pouvez être de la fête? Surveillez votre courrier. Vous recevrez bientôt une brochure intitulée "Fêtons la flamme".

## Que la fête commence!

On y fait l'historique de la flamme olympique, depuis sa naissance en Grèce et le premier allumage cérémoniel du flambeau pour les jeux modernes, en 1928, jusqu'au chapitre canadien de cette glorieuse épopée. La brochure comporte aussi une description détaillée du Relais et une formule officielle de demande de participation.

C'est le 17 novembre 1987, à Saint-Jean, Terre-Neuve, que débutera le Relais de 88 jours du flambeau olympique. Mais l'enthousiasme, la planification, l'anticipation de la gloire sont déjà là. Soyez de la fête. Tous ensemble, fêtons la flamme.

**Fêtons la flamme**  
NOV. 17/87 - FEV. 13/88

XV<sup>e</sup> Jeux Olympiques d'hiver

Commanditaire et organisateur du Relais du flambeau olympique

© Official Mark © Canadian Olympic Association 1979, 1986  
® Marque officielle © Association olympique canadienne 1979, 1986

# Les propriétaires de centres de ski se tiennent les côtes

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

La présente saison pourrait être la meilleure en 20 ans

La neige abondante que le Québec a reçue au cours des dernières semaines fait le bonheur de l'industrie du ski alpin. Les stations connaissent en effet une popularité sans précédent. Selon le Conseil québécois du ski, la hausse moyenne du nombre de « jours-ski » est d'environ 14 p. cent, comparativement à l'hiver 1986 qui était pourtant une saison record.

Le « jour-ski » est une statistique qu'on obtient en multipliant le nombre de skieurs à s'être inscrits dans les stations, par le nombre de jours écoulés dans la saison.

Le président de ce Conseil provincial, organisme qu'on appelle aussi Ski Québec, M. Jean Gosselin, précise que dans les stations

classées dans la catégorie « majeure-intermédiaire », la hausse est de 16 p. cent ; dans les stations plus petites, elle est de 13 p. cent.

Pour M. Gosselin et les propriétaires de stations interrogés par *La Presse*, le fait qu'il y ait beaucoup de neige dans les rues des villes depuis les dernières semaines joue curieusement un rôle important dans la forte hausse de la fréquentation enregistrée jusqu'à présent. « C'est psychologique ! Lorsqu'on voit beaucoup de neige accumulée dans les rues, en ville, on est davantage tenté de se rendre dans les stations de ski », disent-ils.

Des skieurs plus âgés

L'an passé, le Conseil québécois de ski avait établi à 700 000 le nombre de Québécois qui prati-

quent le ski alpin. Il prévoit qu'il sera 780 000, cette saison.

Mais le plus fort taux de fréquentation s'expliquerait davantage par l'augmentation des « jours-ski » que par l'arrivée de nouveaux skieurs. « Ce que nous remarquons actuellement, mentionne M. Gosselin, est le fait que les personnes qui ne s'adonnaient auparavant au ski qu'en weekend viennent maintenant sur les pistes une ou même plusieurs fois en semaine, ce qui augmente considérablement le nombre de jours-ski. »

Dans la nouvelle clientèle, M. Gosselin remarque qu'il y a passablement plus de personnes âgées que par le passé. « Avant, précisait-il, les plus vieux avaient tendance à croire le ski alpin dangereux. Avec la publicité faite par le gouvernement et les propriétaires des

stations, ce groupe de personnes en est venu à constater que faire du ski à son rythme n'est pas plus dangereux que de pratiquer tout autre sport. »

M. Gosselin est aussi d'avis que pour répondre au nombre grandissant de skieurs, les propriétaires devront bientôt songer à agrandir leurs stations.

Retour sur des planches

L'un des propriétaires interrogés, M. Laurent Dupras, qui exploite les stations des monts Olympia et Gabriel, souligne pour sa part que contrairement aux années passées, les parents qui viennent conduire le matin leurs enfants aux différentes écoles de ski sont portés, au lieu de retourner à la maison et revenir en fin d'après-midi les chercher, à

faire eux-mêmes du ski en attendant leurs jeunes.

« Ils n'achètent pas d'équipement, ils louent. Les locations à notre boutique ont augmenté de 55 p. cent. Je constate aussi que beaucoup de nos nouveaux skieurs sont âgés de 35 à 40 ans. Certains font un retour à ce sport, comme ce fut, cette semaine, le cas de l'animateur Jacques Proulx qui n'avait pas chaussé les skis depuis l'âge de 17 ans. »

Pour ce qui est de l'achalandage, M. Dupras dit : « Depuis 17 ans que je suis dans l'industrie du ski alpin, je suis en train de connaître ma meilleure saison. »

Restaurateurs et hôteliers

Selon le président de l'Association des propriétaires des stations de ski du Québec, M. Louis Dufour, qui exploite la station du mont Saint-Sauveur, les représentants d'une quarantaine de cen-

tres de la province avec qui il s'est entretenu cette semaine, lors d'une réunion au mont Sainte-Anne, rayonnent aussi de satisfaction. Tous soutiennent connaître une saison record.

« Chez nous, à Saint-Sauveur, la hausse est de 16 p. cent actuellement. La grande partie de cette majoration est attribuable aux nouveaux skieurs de 45 ans et plus. A ce jour, notre station a déjà reçu près de 300 000 skieurs. »

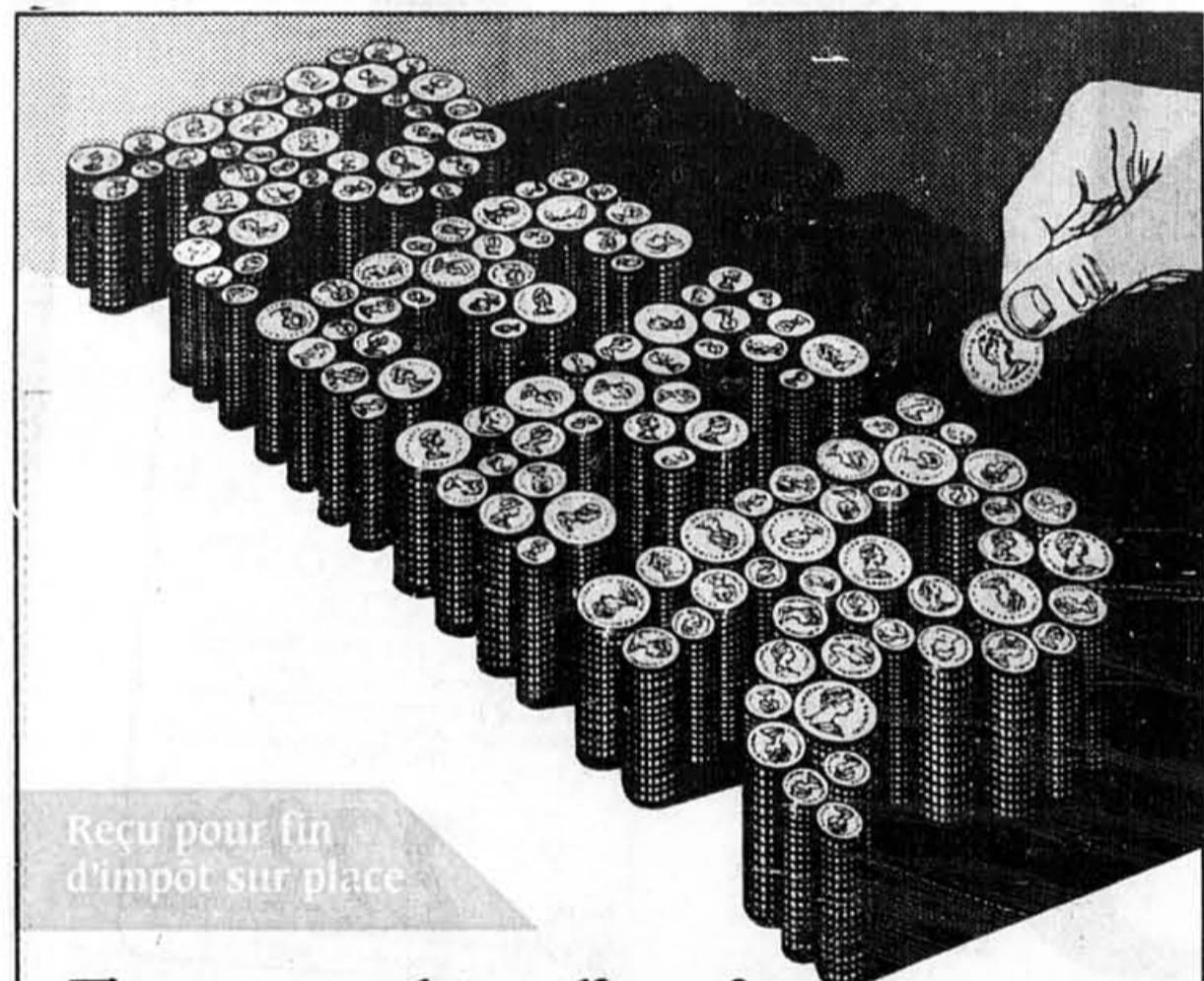
A la station touristique Bromont, Marie Dubois, signale que la hausse atteint 15 p. cent. A pareille date l'an dernier, ce centre avait enregistré 150 000 skieurs contre 170 000 cette saison. La aussi on observe un accroissement de la clientèle plus âgée.

Les restaurateurs et les hôteliers des régions de ski présentent, ces temps-ci, des mines aussi réjouies. Ils ont leur juste part de la manne blanche.



Jean Gosselin, président de Ski Québec

PHOTO PIERRE CÔTE, LA PRESSE



Reçu pour fin d'impôt sur place

## Encore plus d'options pour jouir d'une retraite encore plus confortable

Avec le Régime Enregistré d'Épargne-Retraite Royal, vous avez maintenant plus d'options que jamais.

Ça vous permet encore plus de possibilités. Par exemple, si vous désirez un dépôt à terme vous garantissant un intérêt avantageux, nous vous l'offrons. Si vous désirez un dépôt à intérêt quotidien, nous vous l'offrons aussi. Et si vous désirez un investissement avec ou sans privilège de retrait, c'est très simple, c'est à votre choix. En fait, notre REÉR vous offre plus d'options et vous permet d'en combiner certaines afin d'obtenir exactement ce qui vous convient.

Plus de spécialistes pour vous aider

Dans chacune de nos succursales, partout au pays, un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur les options du REÉR Royal. Et nous offrons des taux d'intérêt vraiment concurrentiels. De plus, dès que vous adhérez à un REÉR Royal, vous pouvez obtenir tout de suite un reçu pour fin d'impôt.

Venez nous voir à n'importe quelle succursale Royale, dès aujourd'hui. Un spécialiste vous attend pour vous renseigner sur nos régimes faits sur mesure pour vous.

Vous avez jusqu'au 2 mars 1987 pour profiter de l'abri fiscal.



BANQUE ROYALE

Parlez-moi d'une banque... Royale!

## Nick Auf der Maur acquitté

Le conseiller municipal Nick Auf der Maur a été acquitté hier, en Cour municipale, d'une accusation d'entrave au travail d'un agent de la paix. Il avait été arrêté, l'automne dernier, lors d'une descente policière dans un établissement de l'Ouest de Montréal où, semblait-il, on vendait de l'alcool sans permis.

Le procureur Randall Richmond n'a pas présenté de preuve

incriminant M. Auf der Maur. Il a expliqué au juge qu'après avoir examiné la preuve au dossier et parlé avec les agents, il en était arrivé à la conclusion que « s'il y avait procès, un juge valablement instruit n'arriverait pas à conclure à la culpabilité de M. Auf der Maur ».

Le juge a donc acquitté M. Auf der Maur.

Laval et Laurentides

## Laval et ses policiers proches d'un règlement



JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Même s'il est encore prématuré d'annoncer une entente dans les négociations entre l'administration municipale de Laval et les membres de sa police, on peut cependant souligner qu'un important pas a été franchi lundi à la dernière rencontre des représentants des deux parties.

« Nous avons en mains tous les éléments pouvant conduire à une entente de principe », a déclaré le maire Claude Lefebvre, hier matin.

Joint à son bureau, le président de la Fraternité des policiers de Laval, André Nadon, a corroboré les commentaires du maire. Il a cependant ajouté qu'il devait à nouveau rencontrer mercredi le porte-parole de la ville, Gilles Laporte.

« M. Laporte, ajoute le chef syndical, doit normalement nous remettre des textes que nous allons par la suite étudier. Si ces textes sont satisfaisants, nous allons les soumettre à nos membres. »

Une rencontre syndicale est déjà prévue pour le 25 février. Les policiers y ont été convoqués il y a quelques semaines afin de faire le point sur l'état des négociations.

« Si les propositions écrites de la municipalité sont conformes aux propos tenus verbalement par le porte-parole, nous allons probablement changer l'ordre du jour de l'assemblée et recommander l'acceptation des offres de l'employeur », indique M. Nadon.

La convention de travail des policiers de Laval a expiré il y a 14 mois.

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LONGUEUIL À LAVAL

L'administration Lefebvre a été l'hôte, mercredi, du comité exécutif de Longueuil piloté par son maire, M. Jacques Finet.

La délégation de cette municipalité de la Rive-Sud était venue visiter la Maison des arts de Laval, mise sur pied par les autorités municipales de Laval. Selon les propos du maire Lefebvre, M. Finet et ses collègues ont été agréablement impressionnés par l'architecture de l'immeuble. « Pour eux comme pour nous, cette maison n'est pas un éléphant blanc. Elle répond adéquatement aux besoins d'une ville », précise le maire.

Le calme du déjeuner offert par Laval a été soudainement brulé par l'arrivée de près de 300 écoliers venus assister à une représentation dans la grande salle de la Maison. Le maire Finet s'est levé afin de vérifier ce qui se passait ; il a aimé le mouvement de jeunes qui s'offrait à ses yeux.

Cette visite faisait suite à un récent déjeuner privé réunissant les maires Jean Doré, Claude Lefebvre et Jacques Finet.

« Non, M. Doré n'a pas visité la Maison des arts. Mais de mon côté, je me propose d'aller visiter bientôt le complexe

sportif Marquette, à Montréal », a souligné le maire de Laval.

PLUS DE 83 000 PERSONNES GAGNENT LEUR VIE À LAVAL

Le comité exécutif de Laval a pris connaissance hier matin d'un rapport de son Service de recherche et statistiques établissant, au 1er juin dernier, à 83 664 le nombre des personnes qui gagnaient leur vie dans l'île Jésus.

« Ce chiffre, peut-on lire dans le communiqué, représente la création de 8 855 emplois et une augmentation de 11,84 p. cent par rapport au 1er juin 1984. Il s'agit de la plus importante augmentation d'emplois répartie sur deux ans depuis 1976 et le plus haut taux de croissance après celui qui avait été observé dans la période de 1976 à 1978. »

Selon les fonctionnaires qui ont rédigé ce rapport, Laval a connu durant cette période un taux de croissance qui représente le double de ce qui a été observé dans tout le Québec et même dans la région métropolitaine de Montréal.

L'EX-MAIRE GILLES FOREST TENTÉ PAR UN RETOUR

Les contribuables de Mascouche seront appelés à se choisir un nouveau conseil municipal le premier dimanche de novembre 1987 et il est fortement question dans cette municipalité que l'ex-maire Gilles Forest revienne à la surface.

Après avoir passé plus de 25 ans dans la vie politique, M. Forest n'avait pas brigué les suffrages à la mairie aux dernières élections municipales. Mais selon certaines informations, M. Forest songe sérieusement à faire un retour sur la scène municipale.

Pour sa part, le maire de Mascouche, Bernard Patenaude, a annoncé qu'il sera à nouveau candidat aux prochaines élections.

SOIRÉE MOUVEMENTÉE POUR LA SAINT-VALENTIN

Plusieurs personnalités lavalloises connaîtront une soirée de la Saint-Valentin des plus mouvementées demain soir. Elles devront en effet faire la navette entre deux manifestations qui doivent se dérouler simultanément mais heureusement au même endroit.

Dans la grande salle du Centre des congrès, ce sera le bal de la Fondation de la Cité de la Santé, placé sous la présidence du ministre Thérèse Lavoie-Roux tandis que, dans une salle voisine, l'animateur Mathias Rioux fera l'objet d'un « bien cuit », dans le cadre d'une soirée organisée pour venir en aide aux Jeux olympiques spéciaux des handicapés.

Parmi les personnalités qui ont promis d'être aux deux endroits, mentionnons le maire Claude Lefebvre, les députés Guy Ricard et Jean-Paul Théorêt. Selon les organisateurs du « bien cuit », l'ex-ministre Bernard Landry sera de la soirée tout comme son ex-colleague Jean-Paul Champagne.

## Le CPQ et la Fête nationale

Rencontrant hier le ministre du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, le Conseil du patronat du Québec est intervenu à nouveau cette année pour que le gouvernement fasse en sorte que le congé de la Fête nationale, le 24 juin, puisse être mobile et que les entreprises qui le désirent puissent déplacer ce congé au lundi précédent ou au vendredi suivant le 24 juin, ce qui est impossible dans le cadre de la loi en vigueur.

L'an passé, en réponse à la même requête du CPQ, le gouvernement avait allégué qu'on abordait ce dossier trop tard pour pouvoir y donner suite en 1986. Rappelons que plusieurs employeurs et de nombreux travailleurs québécois voudraient que le congé du 24 juin soit mobile. Cette année, le 24 juin survient un mercredi.

Le CPQ suggère au gouvernement de s'inspirer de la façon dont sont fêtées certaines autres fêtes annuelles. Ainsi, l'Action de grâce se fête toujours le deuxième lundi d'octobre, la Fête du travail, le premier lundi de septembre, etc. Par ailleurs, le CPQ rappelle aussi qu'il n'existe aucune barrière juridique pour que le jour de congé du 1er juillet soit reporté à une autre date, sauf dans le cas des entreprises de juridiction fédérale.

## Saint-Basile : la candidate Demarbre se démarque

L'une des candidates à la mairie de Saint-Basile-le-Grand, Mme Suzanne Demarbre, tient à préciser qu'elle n'a pas l'appui du parti municipal R.P.M. qui soutient plutôt M. Bernard Gagnon, un autre candidat.

D'autre part, Mme Demarbre a expliqué dans un communiqué qu'après avoir été élue conseillère municipale en novembre 1985, elle s'était vite démarquée du R.P.M. qui, selon elle, entretenait des politiques trop coûteuses pour les contribuables.

Aux élections municipales qui auront lieu dimanche prochain à Saint-Basile-le-Grand, trois candidats convoitent la mairie. Outre les deux sus-mentionnés, on trouve un ancien maire qui fut à la tête de la municipalité de 1980 à 1985. Il s'agit de M. Claude Bégin, qui n'avait pas sollicité de renouvellement de mandat en novembre 1985. Rappelons que le maire élu à ce moment-là, M. Marcel Edoin, a démissionné avec fracas en décembre dernier.

## GRANDS FRÈRES DEMANDÉS

**Qualités requises:** principes solides, disponibilité, générosité, honnêteté.

**Rémunération:** satisfaction de contribuer à l'épanouissement d'un jeune... et au vôtre.

À Montréal en ce moment, plus de 300 jeunes garçons attendent un Grand Frère... peut-être vous.

N'hésitez plus, posez votre candidature en composant le 842-9715

En devenant un Grand Frère vous avez tout lieu d'être fier, car un Grand Frère, c'est quelqu'un.



Les Grands Frères et Grandes Soeurs de Montréal inc.

## Les enseignants de commissions scolaires ratifient l'entente

■ Au terme d'assemblées générales où le taux de participation a été relativement faible, les enseignants catholiques et protestants de commissions scolaires ont entériné à 71 p. cent l'entente de principe intervenue en décembre dernier avec le gouvernement.

Selon la CEQ, 35 de ses 46 syndicats se sont prononcés en faveur du cadre de règlement; onze syndicats l'ont rejeté. Tous les syndicats de l'Association provinciale des enseignants protestants et de la Provincial Association of Catholic Teachers l'ont accepté.

Cette entente, qui régira les conditions de travail de 80 000 enseignants des niveaux primaires et secondaires jusqu'en décembre 1988, prévoit notamment des hausses salariales de 3,5 p. cent en 1986, 4 p. cent en 1987 et de 4,15 p. cent, avec un mécanisme d'indexation possible d'un p. cent, en 1988.

Les négociations devront toutefois se poursuivre au niveau local sur plusieurs questions, dont les mécanismes d'affectation, de mutation et de partage des fonctions et responsabilités ainsi que la distribution des heures de travail. Les négociations se poursuivent aussi pour les 500 enseignants du Grand Nord.

## Mary Damm réintégrée

Presse Canadienne  
ESSEX, Ontario

■ Congédiée il y a quatre mois après 21 ans de service, Mme Mary Damm a appris hier qu'elle était réintégrée dans ses fonctions, au bureau de postes d'Essex, près de Windsor.

La raison officielle du licenciement était qu'une blessure à l'épaule empêchait maintenant la quinquagénaire de transporter des sacs pesant jusqu'à 25 kilos, comme l'exige le règlement. Pour prouver qu'elle n'était pas handicapée, Mme Damm a fait irruption en pleine réunion des représentants syndicaux et patronaux qui discutaient de son cas, avec un sac de briques de 25,4 kilogrammes.

Le syndicat soutenait que la femme avait été congédiée pour créer un emploi à l'épouse du receveur des postes. Cela a été nié par la direction.

Un représentant des postes, M. Tom Dalby, a expliqué la réintégration de Mme Damm par le fait que le médecin qui avait soigné son épaule avait « révisé son diagnostic ».

# La Factorerie de Tapis

# SOULDE FINALE

ÉPARGNEZ JUSQU'À

# 13\$

la v<sup>2</sup>.

SUR TAPIS COMPLÈTEMENT INSTALLÉ

Épargnez 8\$  
la v<sup>2</sup>

**TAPIS "SAXONY" CLASSIQUE**

- Fait de 100% nylon pour entretien sans souci.
- Son épaisseur lui assure une durabilité accrue.
- Offert en un choix de 18 superbes coloris décoratifs.

**16<sup>99</sup>\$** la v<sup>2</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*\*

PRIX SPÉCIAL: Une valeur de : 24,99\$ la v<sup>2</sup>\*

Épargnez 13\$  
la v<sup>2</sup>

**TAPIS "SAXONY" CISELÉ**

- Un luxueux tapis d'une douceur remarquable!
- Fait de 100% nylon DuPont pour durabilité accrue.
- Traité SCOTCHGARD<sup>md</sup>.

**22<sup>99</sup>\$** la v<sup>2</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*\*

PRIX SPÉCIAL: Une valeur de : 35,99\$ la v<sup>2</sup>\*

Épargnez 7\$  
la v<sup>2</sup>

**ÉLÉGANTE TAPIS "SAXONY"**

- Fait de 100% nylon pour entretien sans souci... et confort aux pieds des années durant.
- Choix imposant de coloris décoratifs.

**15<sup>99</sup>\$** la v<sup>2</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*\*

PRIX SPÉCIAL: Une valeur de : 22,99\$ la v<sup>2</sup>\*

Épargnez 7\$  
la v<sup>2</sup>

**TAPIS BERBÈRE**

- Un magnifique tapis style européen qui rehaussera le ton de tout décor.
- Offert en une gamme de coloris naturels.
- Tissage à boucles pour longue durée.

**15<sup>99</sup>\$** la v<sup>2</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*\*

PRIX SPÉCIAL: Une valeur de : 22,99\$ la v<sup>2</sup>\*

Épargnez 12\$  
la v<sup>2</sup>

**TAPIS "SAXONY" DES PLUS MOELLEUX**

- L'épaisseur sans pareille de ce tapis "Saxony" vous assure confort luxueux sous vos pieds.
- Fait de 100% nylon pour durabilité accrue.

**23<sup>99</sup>\$** la v<sup>2</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*\*

PRIX SPÉCIAL: Une valeur de : 35,99\$ la v<sup>2</sup>\*

Épargnez 9\$  
la v<sup>2</sup>

**LUXUEUX TAPIS PELUCHEUX**

- Fait de 100% nylon de première qualité.
- Un élégant tapis épais et moelleux, offrant confort remarquable.
- Gamme intéressante de coloris recherchés.

**18<sup>99</sup>\$** la v<sup>2</sup> COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*\*

PRIX SPÉCIAL: Une valeur de : 27,99\$ la v<sup>2</sup>\*

\*\* LES PRIX INDICQUÉS COMPRENNENT MESURAGE, TAPIS, SOUS-TAPIS DE PREMIÈRE QUALITÉ ET INSTALLATION EXPERTE.

\*Les réductions de prix étaient peut être en vigueur avant cette vente. Jusqu'à épuisement des stocks.

# La Factorerie de Tapis

LE PLUS GRAND SPÉCIALISTE DE COUVRE-PLANCHERS AU CANADA.

• Appelez pour estimation gratuite à la maison: 521-4273

• Magasinez en personne ou service à domicile

• Sans obligation • Crédit offert • Installation sur demande avec garantie de service à vie • Coupe immédiate sur mesure • Apportez les mesures de votre pièce.



**BROSSARD** 7205 Boul. Taschereau Ouest  
**ST-LÉONARD** 6878 Rue Jean-Talon Est  
**ST-LAURENT** 3450 Côte-Vertu  
**LAVAL** 1710 Boul. des Laurentides  
**VILLE LASALLE** 7800 Boul. Newman  
**QUÉBEC** 5500 Boul. des Gradins  
**OTTAWA** 1560 Chemin Merivale

(En face de Place Portobello)  
(A l'Est de Langelier)  
(En face de Place Vertu)  
(Au coin de St-Martin)  
(En face de Marché du Boulevard)  
(Place Lebourgneuf)  
(Au coin de Meadowlands Dr.)

656-8440  
259-2571  
332-2851  
668-1140  
367-3141  
662-1430  
226-3961

**HEURES D'OUVERTURE:**  
LUN. au MER.: 9 h à 18 h  
JEU. et VEND.: 9 h à 21 h  
SAM.: 9 h à 17 h

ÉGALEMENT À VILLE DE QUÉBEC  
• MONTREAL • HALIFAX / DARMOUTH  
• OTTAWA • TORONTO • HAMILTON  
• LONDON • ST. CATHARINES  
• SUDBURY • WINNIPEG • REGINA  
• SASKATOON • CALGARY  
• EDMONTON • VANCOUVER • HOUSTON  
• DALLAS • AUSTIN • SAN ANTONIO

# La Commission de police recommande la destitution d'un policier de Gatineau

**En mai 1982, le policier aurait violenté une femme qui réclamait secours et protection**

■ La Commission de police du Québec recommande que l'agent Claude Larocque, de Gatineau, soit destitué pour avoir profité des circonstances et s'être servi de sa fonction et de son autorité pour agresser sexuellement une femme qui lui demandait assistance et protection. Pour cette faute, la Commission conclut que l'agent Larocque s'est rendu indigne d'exercer le métier de policier. De plus, la Commission recommande au procureur général du Québec d'étudier la possibilité d'initier les procédures judiciaires appropriées contre lui.

Il ressort de l'ensemble de la preuve entendue devant la Commission de police, que, dans la nuit du 15 mai 1982, une dame, à la suite d'une querelle, quitte l'appartement qu'elle partage avec son conjoint, se rend au stationnement d'un centre commercial et requiert l'assistance de la Sûreté municipale de Gatineau. L'agent Claude Larocque qui patrouille le secteur, se rend alors au centre commercial et parle avec la femme qui prend place

dans l'auto-patrouille et lui raconte ses malheurs. Elle cherche la protection de la police et propose d'aller dormir au poste.

Mais, l'agent Larocque, plutôt que de la conduire au poste de police, l'aurait amenée dans un rang, un endroit éloigné où il n'y avait ni éclairage, ni maisons. Puis, une fois la voiture immobilisée, l'aurait agressé sexuellement. Longuement interrogée par l'avocat de l'agent Larocque, la victime a apporté force détails et précisions sur la manière dont son agresseur avait abusé d'elle. Quant au policier Larocque, il a nié catégoriquement l'avoir agressé.

Par contre, le capitaine Jacques Tougas, à qui l'agent Larocque s'était confié après ces incidents, a, de l'avis des commissaires, apporté une corroboration importante aux déclarations de la victime.

La Commission tire alors ses conclusions. D'abord le sergent Larocque a menti et, de surcroît, il a menti sous serment. « Nous ajoutons foi entièrement au té-

moignage de la victime, rendu dans des circonstances qui sont toujours difficiles, mais sans hargne et avec des précisions qui ne peuvent lui avoir été communiquées que par le policier Larocque ». De plus, « la deuxième conclusion qui vient tout naturellement à l'esprit, c'est que le constable Claude Larocque n'a plus sa place dans un corps de police ».

Finalement, la Commission de police précise que « la conduite professionnelle d'un policier doit être sans reproche, à plus forte raison à l'égard des personnes en détresse qui demandent du secours. Il ne doit pas profiter des circonstances et se servir de sa fonction et de son autorité pour abuser de la bonne foi des gens qui s'en remettent à lui. Quelque fut l'état physique et mental de sa victime, il se devait de lui assurer assistance et protection. Au lieu de s'acquitter de ses devoirs, il a choisi de la violenter. Ce faisant, il s'est rendu indigne de continuer à exercer la profession de policier ».

# Début des plaidoieries au procès des frères Vézina

GERMAIN YARDIF

■ Les plaidoieries de la défense et de la Couronne ont débuté cet avant-midi, au procès des frères Pierre et Robert Vézina, tous les deux accusés du meurtre au premier degré de Jacques Auclair, tué de coups de feu, le 23 avril 1984, dans son bureau de la boutique de vidéo qu'il exploitait, au 9770, rue Lajeunesse.

La Couronne a mis une journée et demie à présenter sa preuve, faisant entendre cinq ou six témoins dont le principal était Robin Fortin, qui purge une peine de sept ans d'emprisonnement, s'étant reconnu coupable de complot pour meurtre dans cette affaire.

En plus de contre-interroger les témoins de la Couronne, la défense a, de son côté, produit qu'un seul témoin, le propriétaire d'un immeuble où loge Pierre Vézina, rue Mackay, depuis le 30 juin 1984. Ce témoignage portait uniquement sur les dates inscrites dans le bail.

En contre-interrogatoire, la défense s'est employée à étaler les antécédents judiciaires du témoin Fortin. Elle s'est également efforcée de mettre le témoignage de Fortin en contradiction avec ses déclarations antérieures faites à la police, ou avec ses dépositions lors de l'enquête préliminaire et

au cours du procès de Mme Nicole Auclair, dans le but évident de mettre en doute sa crédibilité.

L'on s'attend, d'ailleurs, à ce que la plaidoierie de la défense se concentre sur cette question de crédibilité.

Fortin avait admis qu'il avait servi d'intermédiaire entre l'avocat Pierre Morin et les frères Vézina. Il avait déclaré que c'est lui qui leur a versé des avances et qui, leur meurtre exécuté, leur a remis le solde de la somme prévue.

# Pas payant le métier de juge?

Presse Canadienne TORONTO

■ Il devient de plus en plus difficile de convaincre les meilleurs avocats du pays d'accepter la magistrature puisque dans la plupart des cas, il s'agit là d'une nomination qui peut entraîner une perte de revenus allant jusqu'à \$100,000 par année.

« Si vous considérez les avocats les plus brillants du pays, vous constaterez généralement qu'un poste de juge leur a été offert mais qu'ils ont décliné », affirme J.J. Camp, un avocat de Vancouver, qui est président du comité de nominations judiciaires du Barreau canadien.

« C'est un problème très sérieux », ajoute-t-il.

# Agression sur l'autoroute 40

■ Les policiers de la Sûreté du Québec enquêtent sur une agression armée qui a eu lieu sur l'autoroute 40 vis-à-vis Pointe-du-Lac, mardi dernier. Une résidente de Mascouche, âgée de 30 ans, venait de stopper son véhicule, un Dodge Caravan bleu, en bordure de l'autoroute pour nettoyer les vitres lorsqu'un camion vert foncé avec logo jaune sur la portière, s'est immobilisé à l'arrière. Le conducteur en est descendu et a menacé la jeune femme avec un couteau dans le but de la faire monter dans le camion. La victime a réussi à s'enfuir, mais fut blessée au cou et à une main. Toute personne pouvant fournir des informations sur cette affaire est priée de communiquer avec l'unité du Cap-de-la-Madeleine de la Sûreté du Québec à (819) 379-7311.

# La requête de Zundel est rejetée

Presse Canadienne TORONTO

■ Le juge de paix Lionel Fraites a rejeté, hier, la demande

d'Ernst Zundel de porter des accusations contre le chasseur de nazis Sol Littman, représentant canadien du Centre international Simon Wiesenthal.

Zundel, qui a été trouvé coupable par un jury d'avoir publié de la littérature anti-juive, demandait que Littman soit accusé d'avoir répandu des faussetés, comme lui-même l'a été.



## MECANIQUE AUTOMOBILE



**LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN**  
et  
**LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (D.C.C.)**

**vous invitent**

À SUIVRE LE COURS MÉCANIQUE AUTOMOBILE dans **La Presse** le lundi et le jeudi dès le 9 mars 1987

À ASSISTER À UNE CONFÉRENCE prononcée par Monsieur Claude Martin, directeur adjoint du Service de la protection du consommateur du CAA au Collège Marie-Victorin le mercredi 1er avril 1987 Coût: 3 \$

À PARTICIPER À DES ATELIERS PRATIQUES en petits groupes au Centre de vérification du CAA à Montréal entre le 13 et le 24 avril 1987

**RENSEIGNEMENTS, DÉPLIANTS, RÉSERVATIONS:**  
Collège Marie-Victorin **325-0150** poste 2382 ou 2274



## Votre cadeau personnel d'Estée Lauder Charme irrésistible

D'une valeur de 35\$, ce cadeau est vôtre avec tout achat de 12\$ ou plus de produits Estée Lauder. Ces produits possèdent une propriété unique qui procure à votre peau une fraîcheur et un éclat radieux.

- **Extrait Performance Swiss, 15 mL.** Une lotion très nourrissante qui adoucit, assouplit et protège.
- **Fond de teint liquide Polished Performance, 7 mL.** Fond de teint translucide qui protège contre les effets nocifs du soleil.
- **Poudre Moisture-Balanced (avec pinceau)** Procure un fini naturel diaphane et convient à tous les types de peau.
- **Rouge à lèvres All-Day Re-Nutriv** De couleur riche, onctueuse et durable, il adoucit les lèvres sèches.
- **Crème parfumée pour le corps White Linen, 15 mL.** Elle adoucit le corps et laisse une délicieuse senteur florale.

Venez au comptoir Estée Lauder pour obtenir votre cadeau. Offre valide jusqu'au 21 février. Un cadeau par client, jusqu'à épuisement des stocks.

204, PRODUITS DE BEAUTÉ

**N'OUBLIEZ PAS LA ST-VALENTIN, SAMEDI LE 14 FÉVRIER.**



## VOUS RAFFOLEREZ DE NOS RABAIS!

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540 et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi: 9h à 17h. Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h.

# AU COMPTOIR ESTÉE LAUDER DÈS MAINTENANT

Le Complexe Traitement Cellulaire Nuit-Secours est le moyen par excellence de présenter votre peau sous un nouveau jour puisqu'il accélère le processus de réparation de la peau abîmée. Le traitement cellulaire Nuit-Secours est une combinaison d'ingrédients, unique en son genre et brevetée au Canada jusqu'à l'an 2002. La nuit, pendant que votre corps se repose, Nuit-Secours accélère le cycle naturel de régénération des cellules qui ont été endommagées par les effets quotidiens des rayons ultraviolets. Nuit-Secours accroît également le pouvoir de rétention aqueuse de l'épiderme. Utilisez-le ce soir et réveillez-vous sous un meilleur jour.



♥ N'oubliez pas la St-Valentin samedi le 14 février.



# UN JOUR SEULEMENT FRIC SIMPSON



**DEMAIN,  
SAMEDI  
LE 14 FÉVRIER  
RECEVEZ DU FRIC SIMPSON  
D'UNE VALEUR DE 10%  
SUR TOUS VOS ACHATS\* DE LA JOURNÉE**

\*Exceptions: Le Fric Simpson ne sera pas remis pour les achats effectués aux rayons suivants: tabacs, restaurants, produits alimentaires, produits pharmaceutiques, fourrures, collection d'accessoires Gucci ou rayons sous licence et services. Les rayons sous licence et services varient selon les magasins. Le Fric Simpson ne sera pas donné ou accepté pour les chèques-cadeaux et la plupart des services à la clientèle. Consultez la liste complète des exceptions affichée au magasin Simpson de votre localité ou téléphonez au magasin de votre localité. Le Fric Simpson n'est pas encaissable en espèces et n'est pas accepté pour le paiement des comptes de crédit.

\*\*Exceptions d'encaissement: Le Fric Simpson ne peut être encaissé aux rayons suivants: tabacs, restaurants, produits alimentaires, produits pharmaceutiques, cosmétiques et fragrances, fourrures, collection d'accessoires Gucci, appareils Beaumar<sup>®</sup>, autres électroménagers et fours à micro-ondes, stéréos, téléviseurs, ordinateurs, appareils électroniques/magnétoscopes, jeux électroniques ou rayons sous licence et services. Les rayons sous licence et services varient selon les magasins. Consultez la liste complète des exceptions affichée au magasin Simpson de votre localité ou téléphonez au magasin de votre localité.

Recevez du Fric Simpson d'une valeur de 10% avec chaque achat de 1\$ ou plus de marchandise à prix ordinaire ou à prix de vente. Voyez la liste des exceptions\*. Le montant du remboursement de tous vos achats du 14 février 1987, dans le cas où vous avez reçu du Fric Simpson, sera réduit de 10%, à moins que vous ne remettiez la totalité du Fric Simpson.

Le Fric Simpson peut être utilisé sur vos achats subséquents au cours de la journée. Valable le 14 février seulement. Voyez la liste des exceptions d'encaissement\*\*.

## C'EST FACILE DE RECEVOIR DU FRIC SIMPSON!

Vous recevez du Fric Simpson d'une valeur de 10% même à l'achat de gros articles tels que télévisions, meubles, chaînes stéréo, etc.! Voici un exemple: à l'achat d'un canapé de 800\$, vous recevez du Fric Simpson d'une valeur de 80\$ que vous pourrez utiliser presque partout dans le magasin.



ACHAT EN MAGASIN SEULEMENT  
PAYEZ COMPTANT OU UTILISEZ VOTRE CARTE SIMPSON OU TOUTE  
AUTRE CARTE DE CRÉDIT VALIDE ACCEPTÉE CHEZ SIMPSON.

**VOUS RAFFOLEREZ DU FRIC SIMPSON!**

*Simpson*

Rendez-vous au magasin Simpson le plus près de chez-vous: Centre-ville 284-4231 • Fairview 697-4870 • Anjou 353-3300 • Laval 687-1540  
et St-Bruno 461-2211. Heures d'ouverture au centre-ville: Du lundi au mercredi - 10h à 18h. Jeudi et vendredi - 10h à 21h. Samedi - 9h à 17h  
Heures d'ouverture des magasins succursales: Du lundi au mercredi - 9h30 à 18h. Jeudi et vendredi - 9h30 à 21h. Samedi - 9h à 17h